



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3332 — Vendredi 24 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SOCIETE SERVICOM	2-8

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE	
SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN – ASSAD –	8

ASSEMBLEES GENERALES

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX -ASSURCREDIT	9
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR-	9
GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION – GIF–	10
SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT -	10
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –	11
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION – SIMPAR –	11

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	12
SICAV-BNA	12

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	13
SICAV-BNA	14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATB SUBORDONNE 2009 »	15-18
--	-------

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	19
---------------------------------------	----

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
SOCIETE TUNISIE FACTORING	

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION –GIF–	

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
FCP IRADETT 50	

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
SOCIETE AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN & SERVICE –ARTES–	

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –	

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –	

AVIS

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA
BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE SERVICOM**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société SERVICOM.

Dans le cadre du prospectus, la SERVICOM a pris les engagements suivants :

- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération. Ce dernier sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- achever le projet de manuel des procédures ;
- créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses deux filiales SERVITRA et SERVITRADE, vu l'importance que prendront ces deux filiales dans le groupe ;
- publier, en plus de ses états financiers consolidés, les états financiers consolidés retraités ayant comme périmètre de consolidation, la société mère SERVICOM et les deux filiales SERVITRA et SERVITRADE.

Aussi, les actionnaires actuels de la SERVICOM ⁽¹⁾ se sont engagés :

- à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ⁽²⁾.

(1) ATD Sicar, Mr Majdi Zarkouna, Mr Ali BOUCHNIBA, Mr Taoufik DIMASSI, Mr Chiheb BENHMIDA, Mr Yousri CHAABANE, Mr Mourad DIMASSI, Mr Abdesslem Louati, Mr Taoufik Zarkouna, Mr Slaheddine AMMOUCHI, Mme Rahma OURABI, Mr Arafet Sassi, Mr Mokhtar ZARKOUNA et Mr Zied BITRI.

(2) Engagement pris par les actionnaires actuels personnes physiques.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SERVICOM » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 13/03/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions SERVICOM au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société SERVICOM établie par l'intermédiaire en Bourse Arab Financial Consultants –AFC– ayant abouti à un prix d'introduction de 3,500 dinars, soit une décote de 20,3% par rapport au prix moyen tel que dégagé par les deux méthodes d'évaluation retenues.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Bourse a émis les recommandations suivantes :

- La mise en place d'un pacte d'actionnaires par lequel les actionnaires actuels de SERVICOM s'engagent à maintenir le niveau actuel de leurs participations, soit 57,6% du capital après augmentation, et ce, compte tenu du fait que le développement de la société dépend largement de ses fondateurs et qu'en cas de mésentente entre ces derniers le fonctionnement normal de la société serait affecté ;
- L'engagement des actionnaires actuels de maintenir leurs niveaux de participations pour garder un noyau dur dans le capital de la société et ce, dans l'impossibilité d'établir un pacte d'actionnaires ;
- L'engagement de SERVICOM à garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses deux filiales SERVITRA et SERVITRADE, vu l'importance que prendront ces deux filiales dans le groupe.

Toutefois et compte tenu de la conjoncture économique actuelle affectant la réalisation de certains projets, les actionnaires de SERVICOM ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 5,6% (soit une décote totale de 25,9%) sur le prix initialement fixé. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009 a décidé d'annuler l'augmentation de capital telle qu'elle a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2008 et d'augmenter le capital social en numéraire par émission de 1 000 000 d'actions au prix d'émission de 3,250 dinars l'action, soit un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 2,250 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SERVICOM se fera à la cote de la Bourse au cours de 3,250 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 18/09/2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM tenue le 25/09/2008 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/09/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la SERVICOM de 1 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 1 358 000 dinars à 2 358 000 dinars par la création de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé par cette Assemblée Générale Extraordinaire à 3,500 dinars, soit 1 dinar de nominal et 2,500 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

*Toutefois et compte tenu de la conjoncture économique actuelle affectant la réalisation de certains projets, les actionnaires de SERVICOM ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire sur le prix initialement fixé. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009 a décidé d'annuler l'augmentation de capital telle qu'elle a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2008 et d'augmenter le capital social en numéraire par émission de 1 000 000 d'actions au **prix d'émission de 3,250 dinars l'action, soit un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 2,250 dinars.***

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 07/04/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 42,41% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « SERVICOM »

Siège social : Cité Ishbillia Route de Tunis –3100– Kairouan

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 03/03/2003

Capital social : 1 358 000 dinars divisé en 1 358 000 actions de nominal 1⁽³⁾ dinar entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- L'entreprise générale dans l'installation d'équipements de télécommunications et tous les travaux annexes ;
- La réalisation de toute prise de participation dans les entreprises commerciales, industrielles et de service par voie de création de sociétés nouvelles de souscription d'achat de titres ou droits sociaux ;
- Et généralement toutes autres opérations financières, industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser son extension et son développement.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **11/05/2009 au 26/05/2009 inclus.**

(3) L'AGE du 25/09/2008 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**3- Date de jouissance des actions :**

Les actions nouvelles portent jouissance à partir du **01/01/2008**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action SERVICOM a été fixé à **3,250 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « SERVICOM » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**01-905-032-1196-0005-72-32** ouvert auprès de l'ATB agence MUTU Internationale.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 42,41% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en deux catégories:

- ❖ Catégorie A : 90% des actions offertes, soit 900 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au plus 117 900 actions, soit 5% du capital après augmentation ;
- ❖ Catégorie B : 10% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au plus 11 790 actions, soit 0,5% du capital après augmentation.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux Intermédiaires en Bourse, précisant obligatoirement, outre la quantité de titres demandée, l'heure et la date de dépôt, ainsi que les mentions suivantes :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes, le numéro de la carte d'identité nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes, le numéro d'inscription au registre de commerce ainsi que la dénomination sociale complète ;
- pour les institutionnels, le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu ainsi que la dénomination sociale complète et pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- pour les étrangers, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 11 790 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 117 900 actions pour les institutionnels.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Demandes de souscription équivalentes au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action SERVICOM a été fixé à **3,250 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les souscripteurs s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, l'intermédiaire en Bourse avise chaque souscripteur du nombre d'actions qui lui ont été accordées par la commission de dépouillement et lui restitue le solde constitué par le différentiel entre le montant des versements effectués et le montant effectif des actions souscrites, sans frais, ni intérêt dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en deux catégories

- ❖ 90% pour la catégorie A « les institutionnels tunisiens et/ou étrangers », soit 900 000 actions,
- ❖ 10% pour la catégorie B « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères », soit 100 000 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la même manière pour les deux catégories.

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse et de l'Arab Financial Consultants –AFC–, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur SERVICOM est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 25/03/2009 sous le code ISIN TN0007340011.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'Arab Financial Consultants –AFC–, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14-Listing Sponsor :

La société AXIS Capital a été désignée par SERVICOM pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant les deux exercices suivant son introduction.

15-Contrat de liquidité :

Néant.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

16-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SERVICOM se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse.

15-Prise en charge des titres par la STICODEVAM

La valeur SERVICOM est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 25/03/2009 sous le code ISIN TN0007340011.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-647 du 20 avril 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la SERVICOM, des intermédiaires en Bourse chargés de l'opération (Axis Capital Bourse et Arab Financial Consultants) et auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse.

2009 - AC - 64

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN
- ASSAD -**

Siège social : Z.I. Ben Arous BP n°7 - 2013 Tunisie -

Le Conseil d'Administration de la Société L'Accumulateur Tunisien «Assad», réuni aujourd'hui le 24 avril 2009, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 8 000 000 DT à 10 000 000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000 DT et l'émission de 2 000 000 d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour 4 actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2009.

Par ailleurs, le Conseil propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,350 DT par action.

2009 - AS - 1277

AVIS DES SOCIETES (suite)

**LES ASSURANCES DES CRÉDITS COMMERCIAUX
- ASSURCRÉDIT-**

Siège Social :7, rue 8010, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

Les Assurances des Crédits Commerciaux -Assurcrédit- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 14 mai 2009 à 10H**, au siège social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur «COTUNACE» sis à Tunis, rue 8006, Montplaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.
- 2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs l'exercice 2008.
- 3) Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2008.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- 5) Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008.
- 6) Fixation de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit relatifs à l'exercice 2008.
- 7) Quitus aux Administrateurs
- 8) Projet d'abandon de créances.

2009 - AS - 1269

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
- STAR -**

Siège social : Square Avenue de Paris - 1025 Tunis -

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Samedi 13 juin 2009 à 10H**, à l'hôtel Africa Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2009 - AS - 1184

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
- GIF -**

Siège social : Km 35 GP1 - 8030 Grombalia -

La Société Générale Industrielle de Filtration - GIF - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 22 mai 2009 à 15H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E), avenue Principale -1053 - Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des affaires du Groupe,
- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2008 de la société GIF FILTER SA et des sociétés du Groupe " comptes consolidés ",
- Approbation des états financiers de la société GIF FILTER SA et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2008,
- Nomination d'un Administrateur,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2009,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2009,
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la vente des actions propres à l'entreprise,
- Délégation de pouvoirs.

2009 - AS - 1278

— *** —

**SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS
- SFBT -**

Siège social : 5, route de l'Hôpital Militaire - 1005 TUNIS -

Le conseil d'administration, réuni ce jour, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le **jeudi 4 juin 2009 à 10H.00** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises , Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- 2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux états financiers de cet exercice ;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Quitus pour l'exercice aux administrateurs ;
- 7- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8- Renouvellement de mandats des membres permanents du comité d'audit ;
- 9- Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes pour les états financiers consolidés du groupe ;
- 10- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe SFBT arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- 11- Approbation des états financiers consolidés ;
- 12- Pouvoirs à donner.

Au cours de cette assemblée, le conseil d'administration proposera d'augmenter le dividende pour le porter à : 0 D,600 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2009 - AS - 1294

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS****L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE
- UBCI -**

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté, - 1002 Tunis -

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 08 mai 2009**, à 10h00 à l'hôtel Acropole «Salle ROTONDE» au Berges du Lac 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration, des bilans et comptes de résultats relatifs à l'exercice 2008,
2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2008,
4. Quitus aux administrateurs et approbation de l'allocation des jetons de présence,
5. Ratification de la décision portant remplacement d'un administrateur,
6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
7. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

 2009 - AS - 1268

— *** —

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda - Mutuelleville - 1082 -

La Société Immobilière et de Participation - SIMPAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 11 mai 2009 à 10H30**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008 et présentation des comptes dudit exercice ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2008 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2008 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2008 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2008 ;
- Renouvellement du mandat de cinq administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2008 ;
- Approbation du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi n°94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 août 1999.

 2009 - AS - 1247

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Portant promulgation du code des organismes
de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Noura Tunis

AVIS AUX ACTIONNAIRES PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2009 Placement Obligataire SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008, à compter du **27 avril 2009**

**Un dividende net de
4,652 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de la BNA et de la BNA Capitaux.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligataire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1279

— *** —

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Portant promulgation du code des organismes
de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Noura Tunis

AVIS AUX ACTIONNAIRES PAIEMENT DE DIVIDENDE

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2009 SICAV BNA a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008, à compter du **27 avril 2009**

**Un dividende net de
0,501 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de la BNA et de la BNA Capitaux.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2009 - AS - 1280

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DE
« PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV »**

Première Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligatoire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation :	13 736 367,004
Régularisation résultat d'exploitation	-186 551,956
Report à nouveau	1 007,901
Régularisation du Report à nouveau	190,907
Sommes distribuables	13 551 013,856
Dividendes au titre de l'exercice	13 549 354,724
Résultat reporté	1 659,132

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2008 à **4,652 D** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA à compter du **27/04/2009**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe des jetons de présence, à répartir entre les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008 à 30 000DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DE
« SICAV-BNA »**

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société d'investissement à capital variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat de l'exercice	131 467,342
Régularisation des revenus	-608,617
Résultat non distribuable	- 114 002,726

Report à nouveau	-10,618
Résultat distribuable	= 16 845,381

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2008 à **0,501 D** par action. Le montant sera mis en paiement à partir du **27/04/2009** aux guichets de la Banque Nationale Agricole

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », en remplacement de la SOGEST et de Monsieur Ammar Tlili en remplacement de Madame Taoufika Ben Ammar pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des article 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2011, le mandat des membres suivants :

Monsieur Mohamed Berraies
Monsieur Ammar Tlili
Banque Nationale Agricole
Société Immobilière et de Participation
Société Immobilière et de Viabilisation
Société ESSOUKNA
BNA Capitaux
Société El Medina
STAR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

EMISSION D'UN EMPRUNTOBLIGATAIRE SUBORDONNE**AVIS DES SOCIETES (suite)**L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENTDEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATIONVISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATB SUBORDONNE 2009 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank tenue le 22/06/2007 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 50 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration réuni en date du 01/04/2009 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- Tranche A : 40 millions de dinars sur une période maximale de 15 ans à un taux variable indexé au TMM.
- Tranche B : 10 millions de dinars sur une période supérieure ou égale à 15 ans à un taux fixe.

Ce conseil a délégué au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt conformément à la réglementation en vigueur.

Dénomination de l'emprunt : « ATB SUBORDONNE 2009 »

Montant : Le montant du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 50.000.000 de dinars répartis en deux tranches A et B respectivement pour un montant de 40.000.000 dinars et 10.000.000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à différents taux d'intérêt : soit indexés sur le TMM et soit fixes en fonction de la tranche:

Pour la tranche A :

- La ligne A1 d'une durée de 7 ans avec deux années de grâce au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) majoré de 0,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 50 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- La ligne A2 d'une durée de 10 ans avec deux années de grâce au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) majoré de 0,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Pour la tranche B :

- La ligne B1 d'une durée de 15 ans avec cinq années de grâce au Taux annuel brut de 5,70% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- La ligne B2 d'une durée de 20 ans avec cinq années de grâce au Taux annuel brut de 5,90% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE - (Suite)

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31/03/2009, qui est égale à 5,0225% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

Pour la tranche A

- Ligne A1: le taux de rendement actuariel annuel est de 5,5225%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,5% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Ligne A2 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,7725%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,70%.
- Ligne B2 : le taux de rendement actuariel annuel est de 5,90%.

Durée totale : Les durées de vie totale pour les quatre catégories de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » sont comme suit :

Pour la tranche A

- Ligne A1 : les obligations sont émises pour une période totale de 7 ans avec deux années de grâce.
- Ligne A2 : les obligations sont émises pour une période totale de 10 ans avec deux années de grâce.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : les obligations sont émises pour une période totale de 15 ans avec cinq années de grâce.
- Ligne B2 : les obligations sont émises pour une période totale de 20 ans avec cinq années de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » est comme suit :

Pour la tranche A

Ligne A1 : la durée de vie moyenne est de 5 années.
Ligne A2 : la durée de vie moyenne est de 6,5 années.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : la durée de vie moyenne est de 10,5 années.
- Ligne B2 : la durée de vie moyenne est de 12,997 années.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

Pour la tranche A

- Ligne A1 : la duration est de 4,461 années.
- Ligne A2 : la duration est de 5,495 années.

Pour la tranche B

- Ligne B1 : la duration est de 8,051 années.
- Ligne B2 : la duration est de 9,165 années.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE - (Suite)

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes à partir du **05/05/2009** et clôturées sans préavis et au plus tard le **20/05/2009**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **20/05/2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **27/05/2009** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **27/05/2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2009** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **20/05/2009** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : L'emprunt obligataire « ATB SUBORDONNE 2009 » est amorti comme suit :

Pour la tranche A :

- Ligne A1: Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la troisième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche A ligne A1 sera amortie en totalité le 20/05/2016

-Ligne A2 : Amortissement annuel constant de 12,5 dinars, soit le un huitième (1/8) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la troisième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche A ligne A2 sera amortie en totalité le 20/05/2019

Pour la tranche B :

- Ligne B1 : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la sixième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche B ligne B1 sera amortie en totalité le 20/05/2024

- Ligne B2 : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars et ce à partir de la sixième année à la dix-neuvième année et de 6,620 dinars la vingtième année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. Ainsi, la tranche B ligne B2 sera amortie en totalité le 20/05/2029

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 20/05 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 20/05/2010. Le premier remboursement en capital aura lieu le 20/05/2012 pour la tranche A et le 20/05/2015 pour la tranche B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **05/05/2009** au **20/05/2009** auprès de l'Arab Financial Consultants -AFC- intermédiaire en bourse, sis au 4, rue 7036 El Menzah IV.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATB SUBORDONNE 2009 » seront assurés durant toute la vie de l'emprunt par l'Arab Financial Consultants -AFC- intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : La présente émission n'est pas notée.

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « ATB SUBORDONNE 2009 », l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « ATB SUBORDONNÉ 2009 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE - (Suite)

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : Les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblées en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés, qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :** Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **09- 0648** du **20 avril 2009**, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **28 novembre 2008** sous le n° **08-0005** ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF le **20 avril 2009** sous le n° **08-0005 / A002**, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab Financial Consultants -AFC-, intermédiaire en bourse, auprès de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,319%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,318%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,318%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,318%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,318%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,318%	1 022,587
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,315%	1 044,581
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 023,866
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 068,942
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 135,865
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 174,699
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 126,986
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,667
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 139,629
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 053,480
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 170,426

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 23/04/2009	LIQUIDATIVE du 24/04/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	127,173	127,184	1,624	1,29%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,780	100,789	*** 1,180	1,14%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,780	103,790	1,599	1,56%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,962	101,972	*** 1,243	1,18%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,989	106,001	1,437	1,37%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,480	101,492	*** 1,368	1,31%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,588	104,599	1,402	1,36%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,393	104,403	1,365	1,32%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	103,378	103,388	*** 1,410	1,33%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,395	106,404	1,362	1,30%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	105,497	105,508	*** 1,889	1,75%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,381	105,393	1,386	1,33%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,761	104,772	1,380	1,33%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,706	107,717	1,488	1,40%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,729	105,741	1,294	1,24%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,355	103,416	*** 1,390	1,31%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,950	107,961	1,452	1,36%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,447	105,456	1,238	1,19%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,305	102,317	*** 1,368	1,30%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	101,383	101,395	*** 1,349	1,29%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,526	104,536	1,447	1,40%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,897	105,908	2,143	2,07%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,717	104,728	1,177	1,14%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	101,665	101,674	*** 1,246	1,23%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,153	1,153	0,013	1,14%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,969	10,970	0,137	1,26%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,133	10,134	*** 0,130	1,25%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	104,666	104,742	1,378	1,33%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,423	103,433	0,920	0,90%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,830	101,843	1,373	1,37%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,979	41,984	0,493	1,19%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,531	30,534	0,371	1,23%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	79,706	79,708	6,089	8,27%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	113,713	113,986	10,927	10,60%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 136,800	1 139,570	104,890	10,14%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,164	63,456	2,136	3,48%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	98,723	98,706	*** 2,669	2,66%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	61,064	61,153	*** 4,427	7,66%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,853	46,918	2,443	5,49%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,713	51,900	2,268	4,57%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,928	96,945	2,130	2,25%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	99,103	99,147	4,359	4,60%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	14,007	14,009	0,661	4,95%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	80,243	80,338	6,045	8,14%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	205,114	205,471	*** 18,595	9,71%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,210	107,275	*** 2,902	2,69%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 533,775	1 534,870	99,784	6,95%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 723,537	1 726,593	103,694	6,39%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 148,430	149,942	8,953	6,35%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 138,187	138,832	5,267	3,94%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,561	126,087	3,080	2,50%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,653	1,680	0,161	10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,447	1,468	0,119	8,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 206,980	8 363,747	468,475	5,93%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	10,943	10,965	*** 0,296	2,70%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	11,644	11,650	*** 0,353	3,05%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	13,851	13,901	*** 1,036	7,93%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	12,674	12,732	*** 1,110	9,29%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 103,660	105,664	*** 8,091	8,03%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,925	109,051	7,866	7,77%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 107,718	108,821	4,786	4,60%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	14,512	14,565	1,476	11,28%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 079,067	1 088,131	36,922	3,51%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 570,676	5 596,702	261,666	4,90%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,554	115,696	3,528	3,15%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 107,325	108,721	5,432	5,26%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 019,590	1 023,744	12,969	1,28%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	109,312	109,445	6,896	6,72%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	517,779	518,577	48,850	10,40%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 115,589	116,392	7,551	6,94%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	104,604	104,797	7,768	8,01%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,839	104,648	4,324	4,31%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	103,705	103,559	3,203	3,19%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,719	101,652	1,268	1,26%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 102,731	103,267	2,944	2,93%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,522	103,667	3,854	3,86%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,294	10,527	0,527	5,27%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 05 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, AMC (Nouredine HAJJI) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Unité : en dinars)

ACTIFS	Note	Décembre 2008	Décembre 2007	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	Décembre 2008	Décembre 2007
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles	3	1 451 668	1 435 737	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(1 050 401)	(967 415)	Réserves légales		480 602	440 000
		<u>401 267</u>	<u>468 322</u>	Résultats reportés		151 435	0
				Provisions pour risques généraux		1 112 282	1 112 282
Immobilisations corporelles	4	572 295	543 374	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>11 744 319</u>	<u>11 552 282</u>
Moins : amortissements		(385 822)	(322 943)	Résultat de l'exercice		1 560 510	812 037
		<u>186 473</u>	<u>220 431</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	<u>13 304 829</u>	<u>12 364 319</u>
Immobilisations Financières	5	2 001 147	2 963 606	PASSIFS			
Moins : Provisions		(618 782)	(530 000)	PASSIFS NON COURANTS			
		<u>1 382 366</u>	<u>2 433 606</u>	Emprunts	12	0	791 000
Autres actifs non courants	6	0	2 013	Provisions pour risques et charges	13	251 701	148 825
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>1 970 106</u>	<u>3 124 371</u>	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>251 701</u>	<u>939 825</u>
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Acheteurs factorés		82 933 206	72 940 439	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	29 980 482	28 820 857
Moins : provisions		(1 767 108)	(1 892 375)	Autres passifs courants	14	1 994 283	1 119 062
	7	<u>81 166 098</u>	<u>71 048 065</u>	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	38 523 438	31 993 519
Autres actifs courants	8	464 467	612 745	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>70 498 203</u>	<u>61 933 439</u>
Placements et autres actifs financiers	9	450 000	450 000	TOTAL DES PASSIFS		<u>70 749 904</u>	<u>62 873 264</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 063	2 402	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>84 054 733</u>	<u>75 237 583</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>82 084 627</u>	<u>72 113 212</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>84 054 733</u>	<u>75 237 583</u>				

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008
(Unité : en dinars)

	<u>Note</u>	<u>Exercice 2008</u>	<u>Exercice 2007</u>
REVENUS			
Commissions de factoring	16	3 116 911	2 436 556
Intérêts de financement	16	4 745 367	3 976 265
TOTAL DES REVENUS		<u>7 862 279</u>	<u>6 412 821</u>
CHARGES FINANCIERES	17	(2 443 443)	(2 068 260)
PRODUITS DES PLACEMENTS	18	74 522	115 695
PRODUITS NETS		<u>5 493 357</u>	<u>4 460 255</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	1 251 559	1 075 628
Dotations aux amortissements	20	158 263	146 647
Dotations nettes aux provisions	21	194 164	900 360
Autres charges d'exploitation	22	1 336 118	1 053 053
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>2 940 103</u>	<u>3 175 688</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 553 254</u>	<u>1 284 567</u>
Autres gains ordinaires	23	10 137	22 246
Autres pertes ordinaires	24	(4 243)	(47 397)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 559 149</u>	<u>1 259 415</u>
Impôts sur les sociétés	25	(998 639)	(447 378)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 560 510</u>	<u>812 037</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008
(Unité : en dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs facturés	26	227 970 991	195 892 332
Financement des adhérents	26	(228 329 292)	(190 472 525)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	127 690 406	75 784 088
Remboursements des crédits à court terme	27	(121 461 474)	(72 334 375)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 336 417)	(2 245 341)
Intérêts payés	29	(2 376 146)	(1 849 432)
Impôts et taxes payés	30	(962 491)	(967 586)
		<u>195 576</u>	<u>3 807 161</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(59 964)	(156 708)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	-	19 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(769 021)	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 776 841	878 078
		<u>947 856</u>	<u>740 870</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(600 000)	(484 000)
Remboursements d'emprunts		-	(2 982 000)
		<u>(2 182 000)</u>	<u>(3 466 000)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 038 568)</u>	<u>1 082 031</u>
Trésorerie au début de l'exercice	10 et 15	(3 765 778)	(4 847 810)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 et 15	(4 804 346)	(3 765 778)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation de la société**

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2008 à dix millions de dinars (10 000 000 DT) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune libérées intégralement.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0%
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures

achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-3- Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTES EXPLICATIVES**Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit:

	31-décembre-08			31-décembre-07
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
- Marque	1 000 000	(633 699)	366 301	433 151
- LOGO	2 426	(1 863)	564	1 050
- Logiciels informatiques	449 242	(414 840)	34 402	13 165
- Avance sur acquisition "Logo"	-	-	-	20 956
<u>Total</u>	1 451 668	(1 050 401)	401 267	468 322

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2007	1 435 737	(967 415)	468 322
- Investissements de la période	15 931		15 931
- Dotation aux amortissements		(82 987)	(82 987)
<u>Soldes au 31 décembre 2008</u>	1 451 668	(1 050 401)	401 267

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :

	31-décembre-08			31-déc-07
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
- Matériel de transport	156 889	(94 655)	62 233	93 519
- Mobiliers et matériel de bureau	157 070	(103 370)	53 701	64 008
- Matériel informatique	248 036	(179 052)	68 984	60 490
- Agencement, aménagement et installation	10 300	(8 745)	1 555	2 414
<u>Total</u>	572 295	(385 822)	186 473	220 431

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2007	543 374	(322 943)	220 431
- Investissements de la période	41 318	-	41 318
- Régularisation de la période (*)	(12 397)	12 397	-
- Dotation aux amortissements	-	(75 276)	(75 276)
<u>Soldes au 31 décembre 2008</u>	572 295	(385 822)	186 473

(*) Il s'agit du matériel informatique mis en rebus au cours de 2008.

Note 5 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Titres de participation	768 800	768 800
- Titres immobilisés	1 006 670	1 958 000
- Cautionnements Citi Bank	83 616	14 595
- Cautionnements imputables aux adhérents	(35 920)	(11 450)
- Prêt au personnel	177 981	233 659
	<u>2 001 147</u>	<u>2 963 605</u>
Total	2 001 147	2 963 605
- Provisions sur titres immobilisés	(618 782)	(530 000)
Immobilisations financières Nettes	<u>1 382 366</u>	<u>2 433 605</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2007	1 958 000
- Acquisition de l'exercice :	
* TUNISIE LAIT	700 000
- Cessions de l'exercice :	
* TUNISIE LAIT	(700 000)
* PALMA	(163 330)
* Douz Hotel	(75 000)
* HASDRUBAL	(363 000)
* CIM	(350 000)
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>1 006 670</u>

Le portefeuille titres se détaille comme suit au 31 décembre 2008 :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>
- Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis (SIMT)	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		<u>768 800</u>
		0
- STPA	1 060	530 000
- PALMA	653	326 670
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	300	150 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>1 006 670</u>

Note 6 : Autres Actifs non Courants

Les autres actifs non courants sont constitués des frais d'émission des emprunts à long terme et s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :

	31-décembre-08		
	Valeur brute	Résorptions	Valeur nette
Frais d'émission des emprunts	164 392	(164 392)	0
<u>Totaux</u>	164 392	(164 392)	0

Note 7 : Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2008, comme suit :

		31-déc-08	31-déc-07
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		67 869 149	59 918 089
Comptes des acheteurs export		1 666 863	1 217 723
Comptes des acheteurs import		13 397 193	11 804 627
	<u>Sous total</u>	82 933 206	72 940 439
A déduire			
Provisions sur comptes adhérents		(1 764 358)	(1 700 801)
Provisions sur comptes acheteurs		(2 750)	(191 573)
	<u>Montant net</u>	81 166 098	71 048 065
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		207 229	140 115
Fonds de garantie (*)		22 420 441	19 622 498
Disponible		7 352 812	9 058 244
	<u>Sous total</u>	29 980 482	28 820 857
	<u>Encours de Financement des adhérents</u>	52 952 724	44 119 582
(*) Compte adhérent FDG	9 023 248		
Compte adhérent Import	13 397 193		

Note 8 : Autres Actifs Courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 Décembre 2008, comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Avances et acomptes versés	-	765
- Avances et acomptes au personnel	1 779	4 583
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	57 061	67 695
- État, TFP à reporter	25 723	24 412
- Charges constatées d'avance	283 088	311 482
- Produits à recevoir	14 013	14 957
- Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	161 487	239 638
- Règlement égarés	13 476	15 471
- Produits d'indemnisation à recevoir	210 433	89 128
- Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	-	19 435
<u>Total</u>	<u>767 060</u>	<u>787 565</u>
- Provision sur produits d'indemnisation à recevoir	(210 433)	(89 128)
- Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(92 159)	(85 692)
<u>Total</u>	<u>464 467</u>	<u>612 745</u>

Les charges constatées d'avance englobent :

- Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour un montant de 229 233 dinars.
- Des charges d'exploitation pour un montant de 53 855 dinars.

Les produits à recevoir englobent :

- les commissions à facturer au titre des financements d'opération export pour un montant de 9 218 dinars.
- les commissions import pour un montant de 4 796 dinars.

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 450 000 DT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	450 000	450 000
<u>Total</u>	<u>450 000</u>	<u>450 000</u>

Note 10 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

	31-déc-08	31-déc-07
- Banques	3 928	2 039
- Caisse	135	363
Total	4 063	2 402

Note 11 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2008 comme suit :

	31-déc-08	31-déc-07
- Capital social	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	480 602	440 000
- Résultats reportés	151 435	0
- Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	11 744 319	11 552 282
Résultat de l'exercice (1)	1 560 510	812 037
Total des capitaux propres avant affectation	13 304 829	12 364 319
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,561	0,812

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2008 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	Capital souscrit	
	Et libéré	Pourcentage
Tunisie Leasing	5 454 480	54,54%
STIF	452 270	4,52%
Société Française de Factoring (actuellement Euro Factor - SA)	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	456 910	4,57%
Total	10 000 000	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital Social souscrit appelé versé	Réserves Légales	Résultat reporté	Modifications comptables	Provisions non affectés	Résultats de l'exercice	Fonds social	Dividendes décidés	TOTAL
Solde au 31 décembre 2006	4 400 000	299 398	3 084 565	3 020 833	0	1 251 486		0	12 056 282
Affectation du résultat		140 602	2 515 435	-3 020 833	0	-1 251 486	20 000	484 000	-1 112 282
Augmentation de capital	5 600 000		-5 600 000						0
Résultat de l'exercice 2007						812 037			812 037
Fonds propres pour risques généraux bancaires					1 112 282				1 112 282
Solde au 31 décembre 2007	10 000 000	440 000	0	0	1 112 282	812 037			12 364 319
Affectation du résultat		40 602	151 435			-812 037	20 000	600 000	0
résultat de la période 31/12/2008						1 560 510			1 560 510
Solde au 31/12/2008 avant affectation	10 000 000	480 602	151 435	0	1 112 282	1 560 510			13 304 828

Note 12 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETÉS AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>								
BTE	5 000 000	TMM+ 1,75	Trimestriellement (2003-2007)	0	0	0	0	0
BTE	2 000 000	TMM+ 1,75	Trimestriellement (2006-2010)	0	0	0	0	0
AMEN BANK	3 000 000	TMM+ 1,25	Trimestriellement (2006-2009)	1 500 000	1 000 000	500 000	0	500 000
FMO*	2 000 000 EUR	TMM+ 1,25	Semestriellement (2004-2009)	873 000	582 000	291 000	0	291 000
<u>Total emprunts bancaires</u>				2 373 000	1 582 000	791 000	0	791 000

* Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à 2 000 000 Euros, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2008 comme suit :

Libellé	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	148 825	112 595
Dotation sur provision pour risques et charges	107 376	65 339
Reprise sur provision pour risques et charges	(4 500)	(29 109)
Total	<u>251 701</u>	<u>148 825</u>

Note 14 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 Décembre 2008, comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	166 923	128 450
- Personnel, autres charges à payer	207 804	141 582
- Fonds social	185 797	159 138
- État, retenues sur salaires	13 708	13 060
- État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	9 043	9 934
- État, impôts sur les sociétés à liquider (note 25)	595 315	1 055
- État, TVA à payer	42 500	58 368
- État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	4 541	2 669
- Compte courant Tunisie Leasing	52 566	68 133
- Compte courant STIF	0	13 976
- C.N.S.S	41 918	37 701
- Autres créditeurs	28 044	12 495
- Diverses charges à payer	531 391	357 277
- Produits perçus d'avance (*)	114 732	115 225
Total	<u>1 994 283</u>	<u>1 119 062</u>

(*) Les produits perçus d'avance se rapportant aux :

- Produits perçus d'avance sur société du groupe : 21 114 dinars
- Produits perçus d'avance (Commissions de factoring 2008) : 93 619 dinars

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2008 comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Échéance à moins d'un an sur emprunt FMO (voir note 12)	291 000	582 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt AMEN (voir note 12)	500 000	1 000 000
- Crédit à court terme UTB (A)	728 661	670 187
- Ligne d'avance CITIBANK (B)	6 500 000	6 500 000
- Ligne d'avance BTE	0	3 000 000

- Ligne d'avance UIB	(C)	2 000 000	0
- Billets de trésorerie		23 450 000	16 250 000
- Intérêts courus		245 368	223 152
- Banques		4 808 409	3 768 181
<u>Total</u>		<u>38 523 438</u>	<u>31 993 519</u>

(A) La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 Euros destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 Euros

(B) Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2008 et plafonnée à 7 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

(C) Cette ligne est valable pour une durée de 3 mois à compter du 02 décembre 2008 et plafonnée à 2 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1.5%.

Note 16 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2008, se présente ainsi :

		<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Commissions de factoring		3 116 911	2 436 556
- Intérêts de financement	(A)	4 745 367	3 976 265
<u>Total</u>		<u>7 862 279</u>	<u>6 412 821</u>
- Encours de financement			
. Au début de l'exercice		44 119 582	42 668 609
. A la fin de l'exercice		52 952 724	44 119 582
. Moyenne	(B)	48 536 153	43 394 095
- Taux moyen annuel	(A) / (B)	9,78%	9,16%

Note 17 : Charges Financières Nettes

Les charges financières se détaillent au 31 Décembre 2008, comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Intérêts sur emprunts	101 763	250 393
- Intérêts sur crédit UTB	56 944	53 760
- Intérêts sur ligne CITIBANK	409 072	310 482
- Intérêts sur emprunt BTE	0	20 917
- Intérêts des billets de trésorerie	1 352 295	1 031 423
- Intérêts des comptes débiteurs	427 195	400 288
- Dotations aux résorptions des frais d'emprunts	2 013	6 317
- Perte sur créances liées à des participations	96 250	288
- Perte de change	5 510	647
- Intérêts des dépôts créditeurs	(4 626)	(1 954)
- Gains de change	(2 974)	(4 302)
<u>Total des charges financières nettes</u>	<u>2 443 443</u>	<u>2 068 260</u>

Note 18 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Plus value sur cession des titres immobilisés	20 074	9 301
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	27 163	30 753
- Plus value sur titres immobilisés à recevoir	25 532	75 640
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	1 754	
<u>Total</u>	<u>74 522</u>	<u>115 695</u>

Note 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente au 31 Décembre 2008 comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Salaires et complément de Salaires	1 053 862	900 659
- Cotisations sociales	165 539	147 312
- Autres charges sociales	32 158	27 657
<u>Total</u>	<u>1 251 559</u>	<u>1 075 628</u>

Note 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	82 987	84 293
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	75 276	62 354
<u>Total</u>	<u>158 263</u>	<u>146 647</u>

Note 21 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Dotations aux provisions affectées sur Acheteurs	11 702	280 701
- Reprises sur les provisions affectées sur Acheteurs	(79 220)	
Total =	(67 518)	280 701
- Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	113 422	78 171
- Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(49 865)	(101 409)
Total =	63 557	(23 238)

	Total =	(3 961)	257 463
- Dotations aux provisions pour risques et charges		115 838	142 006
- Reprises sur les provisions pour risques et charges		(6 495)	(29 109)
	Total =	109 343	112 897
- Dotations aux provisions immobilisation financière		90 282	530 000
- Reprises sur provisions immobilisations financières		(1 500)	0
	Total =	88 782	530 000
<u>Total dotations aux provisions</u>		<u>194 164</u>	<u>900 360</u>

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Achat de matières et fournitures	55 235	58 821
<u>Total des achats</u>	<u>55 235</u>	<u>58 821</u>
- Loyer	88 363	83 006
- Entretien et réparations	13 211	2 143
- Assurance crédit	404 042	256 502
- Études, recherches et divers services extérieurs	182 155	140 085
- Services informatiques	54 867	25 118
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>742 639</u>	<u>506 854</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	8 684	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	191 774	192 334
- Publicités, publications, relations publiques	81 640	77 757
- Transports	51 191	47 443
- Déplacements, missions et réceptions	53 107	41 239
- Frais postaux et de télécommunications	52 119	46 642
- Services bancaires et assimilés	67 155	43 343
- Transfert de charges (frais bancaires)	(41 295)	(34 878)
- Transfert de charges (frais de justice)	(6 917)	(289)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>457 457</u>	<u>413 590</u>
- Cotisation IFG	13 508	21 357
- Jetons de présence	32 000	16 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>45 508</u>	<u>37 357</u>

- Impôts et taxes sur rémunérations	27 344	24 483
- T.C.L	16 737	13 584
- Droits d'enregistrement et de timbres	4 490	4 718
- Autres impôts et taxes		
- TVA non récupérable	4 360	3 689
- Ristournes sur TFP :	(17 653)	(10 040)
Total des impôts et taxes	35 278	36 433
Total général	1 336 118	1 053 053

Note 23 : Autres gains ordinaires

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Intérêts / Prêts aux Personnels :	10 137	11 510
- Résultat de cession de Matériels :	0	10 736
Total	10 137	22 246

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à de 4 243 dinars au 31 décembre 2008 contre 47 397 dinars au 31 décembre 2007 et se détaillant comme suit :

	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Pertes ordinaires :	4 243	47 397
Total	4 243	47 397

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente au 31 décembre 2008 comme suit :

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
Bénéfice comptable		2 559 149	1 259 415
- Provisions pour congés payés	14	38 473	32 486
- Dotations aux provisions	21	331 244	952 707
- Provisions fiscales 2004 pour affaires en cours			145 943
- Provisions fiscales 2005 pour affaires en cours		367 842	
- Diverses charges non déductibles		240	420
- Jeton de présence	22	32 000	16 000
- Subventions et dons		2 735	0
- Affectation au fonds social		22 533	15 280
Total réintégrations =		795 067	1 162 835
- Provisions fiscales 2004 pour affaires en cours		0	(145 943)
- Provisions fiscales 2005 pour affaires en cours		(367 842)	

- Dividendes	18	0	0
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>		<u>2 986 374</u>	<u>2 276 308</u>
- Provisions pour créances douteuses		(125 124)	(280 701)
- Reprises sur provisions pour créances douteuses		0	0
- Reprises sur provisions pour risques et charges		(7 995)	(29 109)
<u>Bénéfice fiscal</u>		<u>2 853 254</u>	<u>1 966 498</u>
Limite de déduction du 1er Dégrèvement		998 639	688 274
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...		0	688 274
Limite de déduction du 2ème Dégrèvement			447 378
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt ...			
<u>Base imposable</u>		<u>2 853 254</u>	<u>1 278 223</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)		<u>998 639</u>	<u>447 378</u>
<u>Base Minimum d'impôt</u>		<u>2 853 254</u>	<u>1 966 498</u>
Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal		<u>570 651</u>	<u>393 300</u>
Impôt dû		<u>998 639</u>	<u>447 378</u>
A imputer			
- Report d'impôt		0	0
- Acomptes provisionnels payés		(402 640)	(445 932)
- Retenues sur placements		(684)	(391)
<u>Impôt à payer (à reporter)</u>		<u>595 315</u>	<u>1 055</u>

Note 26 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	7	44 119 582	42 668 609
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	7	(52 952 724)	(44 119 582)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	5	(11 450)	(11 450)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	5	35 920	11 450
- Financement des adhérents (TND + €)		228 329 292	190 472 525
- Produits à recevoir en début de période	8	14 957	16 420
- Produits à recevoir en fin de période	8	(14 013)	(14 957)
- Produits perçus d'avance en début de période	15	(93 619)	(94 433)
- Produits perçus d'avance en fin de période	15	93 619	93 619
- Revenus du factoring	16	7 862 279	6 412 821
- Récupération frais bancaires	22	41 295	34 878
- Récupération frais de justice	22	6 917	289
- TVA collectée		538 936	422 142
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<u>227 970 991</u>	<u>195 892 332</u>

Note 27 : Flux liés aux financements

	Début de période	Mouvements 31 décembre 2008		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
- Crédit à court terme UTB	670 187	10 235 695	10 177 221	728 661
- Ligne d'avance CITI BANK	6 500 000	19 500 000	19 500 000	6 500 000
- Crédit à court terme BTE	3 000 000	3 000 000	6 000 000	0
- Crédit à court terme UIB	0	2 000 000	0	2 000 000
- BT (Hors Groupe)	7 250 000	32 350 000	30 650 000	8 950 000
- BT (Groupe)	9 000 000	61 000 000	55 500 000	14 500 000
<u>Sous total</u>	<u>26 420 187</u>	<u>128 085 695</u>	<u>121 827 221</u>	<u>32 678 661</u>
- Compte courant Tunisie Leasing	68 133	27 702	43 269	52 566
- Compte courant STIF	13 976	27 008	40 984	0
- Billets de trésorerie T/V	(450 000)	(450 000)	(450 000)	(450 000)
<u>Total</u>	<u>26 052 295</u>	<u>127 690 406</u>	<u>121 461 474</u>	<u>32 281 227</u>

Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	Note	31-déc-08	31-déc-07
- Avances et acomptes au personnel en début de période	8	(4 583)	(3 033)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	8	1 779	4 583
- Prêts au personnel en début de période	5 et 8	(301 354)	(180 572)
- Prêts au personnel en fin de période	5 et 8	235 042	301 354
- Compte d'attente en début de période	8	(124 034)	(9 026)
- Compte d'attente en fin de période	8	223 909	124 034
- Charges constatées d'avance en début de période	8	(65 850)	(18 771)
- Charges constatées d'avance en fin de période	8	53 855	65 850
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	0	(765)	0
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	0	0	765
- Personnel, provisions pour congé payé en début de période	14	128 450	95 964
- Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	14	(166 923)	(128 450)
- Personnel, BONUS à payer en début de période	14	141 582	121 785
- Personnel, BONUS à payer en fin de période	14	(207 804)	(141 582)
- Fonds social en début de période	14	159 138	140 483
- Fonds social en fin de période	14	(165 797)	(159 138)
- État, retenues sur salaires en début de période	14	13 060	8 655
- État, retenues sur salaires en fin de période	14	(13 708)	(13 060)
- État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	9 934	37 886
- État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 831)	(9 934)
- C.N.S.S en début de période	14	37 701	29 296
- C.N.S.S en fin de période	14	(41 918)	(37 701)

- Autres comptes créditeurs en début de période	14	12 495	12 495
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	(28 044)	(12 495)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	357 277	178 307
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(531 391)	(357 277)
- TVA, payées sur biens et services		39 135	37 971
- Charges de personnel	19	1 251 559	1 075 628
- Autres charges d'exploitation	22	1 336 118	1 053 053
- Récupération frais bancaires	22	41 295	34 878
- Récupération frais de justice	22	6 917	289
- Impôts et taxes	22	(52 931)	(42 784)
- Autres gains	23	(10 137)	(11 510)
- Autres pertes	24	4 243	47 397
		2 336 417	2 245 341

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

Note 29 : Intérêts payés

	Note	31-déc-08	31-déc-07
- Intérêts courus sur crédits en début de période	15	223 152	138 816
- Intérêts courus sur crédits en fin de période	15	(245 368)	(223 152)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	8	(245 632)	(347 078)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	8	229 233	245 632
- Produits perçus d'avance en début de période	14	21 606	25 630
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	(21 114)	(21 606)
- Frais d'émission d'emprunts en début de période	6	(2 013)	(8 331)
- Frais d'émission d'emprunts en fin de période	6	0	2 013
- Ristourne / Charges Financ. à recevoir en début de période	8	0	0
- Ristourne / Charges Financ. à recevoir en fin de période	8	0	0
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	18	(27 163)	(30 753)
- Charges financières	17	2 443 443	2 068 260
		2 376 146	1 849 432

Intérêts payés

Note 30 : Impôts et taxes payés

	Note	31-déc-08	31-déc-07
- État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	14	1 055	109 735
- État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	14	(595 315)	(1 055)
- État, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 669	2 207
- État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(4 541)	(2 669)
- État, TFP à reporter en début de période	8	(24 412)	(30 694)
- État, TFP à reporter en fin de période	8	25 723	24 412

- TVA payées		510 102	375 487
- Impôts et taxes	22	52 931	46 473
- Impôts sur les bénéfices	14	998 639	447 378
- TVA non déductible	22	(4 360)	(3 689)
<u>Impôts payés</u>		<u>962 491</u>	<u>967 586</u>

Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	3	15 931	25 856
corporelles	4	41 318	125 429
- TVA sur Investissements		2 715	5 423
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>59 964</u>	<u>156 708</u>

Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	4	0	8 764
- TVA reversée		-	-
- Plus value sur cession d'immobilisation	23	0	10 736
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles</u>		<u>0</u>	<u>19 500</u>

Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	5	0	0
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	5	700 000	0
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	5	69 021	0
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>769 021</u>	<u>0</u>

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

	Note	<u>31-déc-08</u>	<u>31-déc-07</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	5	1 651 330	795 400
- Produits / Placement à recevoir en début de période	8	271 854	237 375
- Produits / Placement à recevoir en fin de période	8	(193 703)	(271 854)
- Produits réservés début de période	8	(32 216)	
- Produits réservés fin de période	8	32 216	32 216
- Produits de participation (portage)	18	45 606	84 941
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	18	1 754	0
		<hr/>	<hr/>
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>1 776 841</u>	<u>878 078</u>

Note 35 : Engagements Hors Bilan

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Engagement de financement donné (disponible finançable)	3 280 356	3 228 025
Engagement donné sous forme de B.O	1 498 000	3 150 000
Garanties données (contrat import)	741 767	688 340
Engagements de financement reçus	36 505 507	35 846 983
Garanties reçues de l'assureur crédit	6 889 944	11 452 977
Garanties données au titre des contrats sans recours	6 889 944	11 452 977
Garanties reçues des correspondants étrangers au titre des contrats export	902 031	713 795
Engagements sur titres	1 006 670	1 958 000

Note 36 - Opérations avec les parties liées**Tunisie Leasing*****Cautions reçues***

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2008 à 12 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 7 000 000 DT
- BTL : 5 000 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Montants refacturés par TL à TF :

Le montant des charges supportées initialement par TL et refacturées à TF s'élève à 35 443 dinars et se détaillent comme suit :

- Quote-part dans le projet assurance crédit : 23 483 dinars
-

-
- Quote-part des frais relatifs à la mission Damier Stratégique : 6 367 dinars.
 - Quote-part des frais engagés pour la couverture de la façade de l'immeuble : 5 593 dinars.

SIMT

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 133 800 DT au titre de l'exercice 2008.

EUROFACTOR

Opérations de factoring

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2008 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 72 277 dinars .
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 30 510 dinars.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2008 s'élève à 26 095 dinars.

TUNISIE VALEURS

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2008 s'élève à 71 473 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2008.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2008 s'élève à 27 163 dinars. L'encours au 31/12/2008 s'élève à 450 000 dinars.

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2008 en application de ces dispositions s'élève à 5 864 dinars.

Note 40- Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 17 février 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2008

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Tunisie Factoring au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 24 mars 2009

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2008.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

-
- (1) TF a conclu avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2008 s'élève à 26 095 dinars.
 - (2) TL a refacturé à TF 35 443 dinars en 2008 représentant la quote-part de TF dans les projets et travaux suivants :
 - Projet assurance crédit : 23 483 dinars
 - Projet Damier Stratégique : 6 367 dinars.
 - Travaux de couverture de la façade de l'immeuble : 5 593 dinars.
 - (3) T F a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2008 en application de ces dispositions s'élève à 5 864 dinars.

II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 :

- (1) Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2008 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
 - les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 72 277 dinars ;
 - les commissions facturées par TF au titre des contrats Export et rétrocédées à EUROFACTOR s'élèvent à 30 510 dinars.
- (2) Tunisie Leasing (TL) a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2008 à 12 000 000 DT et se détaille comme suit :
 - Citibank : 7 000 000 dinars
 - BTL : 5 000 000 dinars

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (3) TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2008 s'élève à 71 473 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2008.
 - (4) TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2008 s'élève à 27 163 dinars. L'encours au 31/12/2008 s'élève à 450 000 DT.
 - (5) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le
-

contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 133 800 dinars au titre de l'exercice 2008.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 mars 2009

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**AVIS DES SOCIETES****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **08 mai 2009**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF)

**BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	97 050	58 373
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	111 523	149 488
Créances sur la clientèle	3	1 330 534	1 150 873
Portefeuille-titres commercial	4	26 610	25 673
Portefeuille d'investissement	5	73 499	86 789
Titres mis en équivalence	6	2 288	2 180
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	58 914	54 062
Actifs d'impôts différés	8	4 117	3 921
Autres actifs	9	36 007	27 335
TOTAL ACTIFS		1 740 542	1 558 694
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	83 779	141 995
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 318 458	1 072 652
Emprunts et Ressources spéciales	12	64 456	97 218
Passifs d'impôts différés	13	236	382
Autres passifs	14	79 472	65 697
TOTAL PASSIFS		1 546 401	1 377 944
Intérêts des minoritaires dans le résultat		738	594
Intérêts des minoritaires dans les réserves		8 026	7 872
INTERETS MINORITAIRES		8 764	8 466
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		110 389	104 733
Autres capitaux propres		-	6
Actions propres		-	-
Résultat consolidé		24 988	17 545
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	185 377	172 284
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		1 740 542	1 558 694

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	286 769	245 565
Crédits documentaires	17	173 770	199 487
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		460 539	445 052
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	266 489	152 063
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	19	123
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		266 508	152 186
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	20	808 356	654 040
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		808 356	654 040

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
 PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	97 475	85 271
Revenus des activités de leasing	23	8 349	7 234
Commissions (en produits)	24	25 788	23 910
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	9 354	7 012
Revenus du portefeuille d'investissement	26	5 852	5 323
Total des produits d'exploitation bancaire		146 818	128 750
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	47 772	41 769
Commissions encourues		1 539	1 680
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		158	16
Total des charges d'exploitation bancaire		49 469	43 465
PRODUIT NET BANCAIRE		97 349	85 285
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(2 463)	(3 279)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(3)	(82)
Autres produits d'exploitation		1 637	1 654
Frais de personnel		(35 427)	(32 065)
Charges générales d'exploitation		(18 742)	(18 921)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 880)	(8 156)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 471	24 436
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		295	242
Amortissement Goodwill négatif		-	-
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		(6)	113
Impôts sur les bénéfices	30	(9 034)	(6 652)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 726	18 139
Intérêts des minoritaires		(738)	(594)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		24 988	17 545
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	31	2,499	1,755

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		130 997	114 362
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(44 299)	(40 227)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 139	(1 620)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(1 948)	1 472
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(171 674)	(102 014)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		234 635	134 928
Acquisition / Cession des titres de placement		(1 052)	15 011
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(44 747)	(44 734)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(1 786)	5 494
Impôts sur les sociétés		(5 046)	(8 989)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		(2 296)	(4 385)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		94 923	69 298
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 735	4 232
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		12 485	(15 002)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(10 713)	(11 439)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		7 507	(22 209)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(22 984)	(12 463)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(7 333)	(5 673)
Dividendes versés		(12 360)	(10 333)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(42 677)	(28 469)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		59 753	18 620
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		65 198	46 578
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	32	124 951	65 198

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et

- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.3.3. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI Leasing : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère. Pour les filiales ne faisant pas partie du secteur financier le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2008	2007	2008	2007
Sociétés consolidées par intégration globale				
<i>Etablissements financiers</i>				
UBCI Leasing	89,16%	89,16%	83,65%	83,65%
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	78,77%	78,77%	71,60%	71,60%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
<i>Promotion Immobilière</i>				
Union immobilière	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
U T P SICAF *	41,74%	41,74%	37,51%	37,51%
HANNIBAL SICAV	9,96%	8,11%	9,96%	8,11%
SALAMBO SICAV	13,31%	12,98%	13,31%	12,98%
UNIVERS SICAV	14,32%	10,33%	14,32%	10,33%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

NOTES EXPLICATIVES**I - ACTIFS**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 97 050 KDT contre 58 373 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Caisse	16 063	11 965
Comptes ordinaires BCT	80 987	46 408
	<u>97 050</u>	<u>58 373</u>

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 111 523 KDT contre 149 488 KDT au 31 décembre 2007 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Banque Centrale de Tunisie	67 869	94 942
Avoirs chez les correspondants	43 454	51 926
Organismes financiers spécialisés	163	2 195
Créances rattachées sur les établissements financiers	37	425
	<u>111 523</u>	<u>149 488</u>

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à un montant de 1 330 534 KDT contre 1 150 873 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 247 345	1 086 857
Comptes débiteurs de la clientèle		108 698	108 251
Leasing		85 750	75 709
Agios réservés		(17 642)	(19 144)
Provisions		(93 617)	(100 800)
Total net		<u>1 330 534</u>	<u>1 150 873</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 088 374	916 405
Autres crédits à la clientèle	15 797	18 291
Créances douteuses	137 175	146 431
Créances rattachées	5 999	5 730
	<u>1 247 345</u>	<u>1 086 857</u>

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 26 610 KDT contre 25 673 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de transaction	20 780	19 424
Titres de placement	5 735	5 912
Créances rattachées	235	365
Provisions	(140)	(28)
	<u>26 610</u>	<u>25 673</u>

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2008 à 73 499 KDT contre 86 789 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de participation	3 124	3 328
Titres en portage	6 007	12 969
Titres d'investissement	63 889	69 353
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 583	4 336
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(3 104)	(3 197)
Total Net	<u>73 499</u>	<u>86 789</u>

Note 6 : Titres mis en équivalence :

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 288 DT à la date du 31 décembre 2008 contre 2 180 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
HANNIBAL SICAV	283	280
UNIVERS SICAV	222	203
SALAMMBO SICAV	283	267
U T P	1 500	1 430
	<u>2 288</u>	<u>2 180</u>

Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 58 914 KDT au 31 décembre 2008 contre 54 062 KDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Immobilisations corporelles	130 881	100 547
Immobilisations incorporelles	1 637	23 102
Immobilisations en cours	6 307	2 471
Immobilisations acquises par voie de leasing	169	168
Valeurs brutes en fin de période	<u>138 994</u>	<u>126 288</u>
Amortissements	(79 742)	(71 784)
Provisions pour dépréciation	(338)	(442)
Valeurs nettes en fin de période	<u>58 914</u>	<u>54 062</u>

Note 8 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 117 KDT au 31 décembre 2008 contre 3 921 KDT au 31 décembre 2007.

Note 9: Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 36 007 KDT au 31 décembre 2008 contre 27 335 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Débiteurs divers	24 721	20 175
Comptes de régularisation	8 999	4 903
Comptes de Stock	212	236
Siège, succursales et agences	221	3
Créances prises en charge par l'Etat	2 178	2 342
Provisions /autres actifs	(324)	(324)
	<u>36 007</u>	<u>27 335</u>

II - PASSIFS**Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 83 779 KDT au 31 décembre 2008 contre 141 995 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	1 716	2 171
Banques de dépôt	19	19
Emprunts /marché interbancaire	81 550	139 212
Organismes financiers spécialisés	135	51
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	359	542
	<u>83 779</u>	<u>141 995</u>

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 318 458 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 1 072 652 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes à vue	511 772	446 953
Comptes d'épargne	330 744	292 093
CAT/BC et autres produits financiers	374 055	235 138
Autres sommes dues à la clientèle	26 992	34 743
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	68 000	61 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	6 895	2 225
	1 318 458	1 072 652

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 64 456 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 97 218 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Emprunt Obligataire	12 000	40 000
Autres emprunts	6 648	3 679
Ressources étatiques	4 594	4 720
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	11 952	15 553
Crédit BIRD	2 959	3 944
Autres fonds extérieurs	24 821	27 810
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 033	1 063
	64 456	97 218

Note 13 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 236 KDT au 31 décembre 2008.

Note 14 : Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 79 472 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 65 697 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	11 801	9 987
Comptes de régularisation	18 638	18 377
Créditeurs divers	29 350	18 174
Comptes exigibles après encaissement	18 920	18 308
Subvention d'investissement	763	851
	79 472	65 697

Note 15 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2008, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2008 s'élève à 185 377 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

<u>Société</u>	<u>Capital</u>	<u>Réserves consolidées</u>	<u>Autres capitaux propres</u>	<u>Résultat consolidé</u>	<u>Capitaux propres 2008</u>
UBCI	50 000	104 954		19 996	174 950
UBCI LEASING		1 401		4 115	5 516
UBCI FINANCE		42		-42	-
ASSET MANAGEMENT		16		2	18
MED FINANCES SICAF		1 517		38	1 555
UTP		313		284	597

GIS	2 317	985	3 302
UNION IMMOBILIERE	-57	-401	-458
SICAV SALAMBO	-21	5	-16
SICAV HANNIBAL	-19	5	-14
SICAV UNIVERS	-74	1	-73
TOTAL	50 000	110 389	24 988
		24 988	185 377

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 un montant de 286 769 KDT contre un solde de 245 565 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	135 479	97 546
En faveur de la clientèle	151 290	148 019
Cautions fiscales	10 676	12 201
Cautions pour marchés	85 175	65 204
<i>En devises</i>	24 545	13 276
<i>En dinars</i>	60 630	51 928
Cautions douanières	22 462	19 462
Cautions diverses	25 265	43 572
<i>En devises</i>	14 660	29 892
<i>En dinars</i>	10 605	13 680
Obligations cautionnées	7 712	7 580
	<u>286 769</u>	<u>245 565</u>

Note 17 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 173 770 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 199 487 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	25 295	33 758
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	148 475	165 729
Ouverture de crédits documentaires	121 365	113 622
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	27 110	52 107
	<u>173 770</u>	<u>199 487</u>

Note 18 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2008, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 266 489 KDT.

Note 19 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	-	104
	<u>19</u>	<u>123</u>

Note 20 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	93 172	73 205
Garanties reçues des banques	224 769	151 996
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	1 109	1 139
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	223 660	150 857
Nantissement titres	36 122	13 565
Garanties reçues de la clientèle	454 293	415 274
	<u>808 356</u>	<u>654 040</u>

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat au comptant	11 001 KDT
Vente au comptant	6 030 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat à terme	43 423 KDT
Vente à terme	36 899 KDT

IV - ETAT DE RESULTAT

Note 22 : Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 97 475 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 85 271 KDT au 31 décembre 2007. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 390	6 159
Produits sur opérations de crédit	84 247	72 915
Revenus assimilés	7 838	6 197
	<u>97 475</u>	<u>85 271</u>

Note 23 : Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31 décembre 2008 à 8 349 KDT contre 7 234 KDT au 31/12/2007.

Note 24 : Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 788 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 23 910 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	20 593	19 761
Commissions de tenue de compte	2 044	2 300
Commission sur opération de change manuel	326	292
Autres commissions	2 825	1 557
	<u>25 788</u>	<u>23 910</u>

Note 25 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 354 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 7 012 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Produits sur opérations financières	7 090	5 382
Gain sur portefeuille titres commercial	2 264	1 630
	<u>9 354</u>	<u>7 012</u>

Note 26 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2008 un montant de 5 852 KDT contre 5 323 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts /titre en portage	500	666
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 260	4 085
Dividendes sur portefeuille participation	160	159
Plus value cession titres de participation	932	413
	<u>5 852</u>	<u>5 323</u>

Note 27 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 47 772 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 41 769 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 129	4 368
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	37 414	30 580
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 195	5 345
Charges assimilées	2 034	1 476
	<u>47 772</u>	<u>41 769</u>

Note 28 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 463 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 3 279 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations aux provisions	6 643	9 998
Reprises de provisions	(12 097)	(17 153)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	363	205
Créances radiées	7 570	10 348
Récupération sur créances radiées	(16)	(119)
	<u>2 463</u>	<u>3 279</u>

Note 29 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 82 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	139	140
Dotations aux provisions	25	272
Reprises de provisions	(161)	(330)
	<u>3</u>	<u>82</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 034 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 6 652 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Impôt exigible	8 135	6 329
Impôt différé	899	323
	<u>9 034</u>	<u>6 652</u>

Note 31 : Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2008 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	24 988	17 545
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	24 988	17 545
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	10 000 000
Résultat consolidé par action (en dinars)	2,499	1,754

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2008 un solde de 124 951 KDT contre 65 198 KDT au 31 décembre 2007, Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Caisse	16 063	11 965
Banque Centrale (comptes ordinaires)	80 987	46 408
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	69	69
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	5 335	14 017
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	67 664	96 231
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	26 000	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	8 442	8 494
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	3 678	29 415
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)	(19)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(1 717)	(2 171)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(78 200)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(81 550)	(54 920)
Banques non-résidentes installées en Tunisie (emprunts au jour le jour et à terme)	-	(6 091)
	<hr/>	<hr/>
	124 951	65 198

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 22 avril 2009

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 185.377 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 24.988 milliers de dinars tunisiens;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A
ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed CHERIF (AMC Ernst & Young) et Mr Abderrazek MAALEJ .

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actifs			
Actifs non courants			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		1 327 220	1 319 124
Amortissements des immobilisations incorporelles		(594 635)	(534 029)
	(B.1)	732 585	785 096
Immobilisations corporelles		9 140 070	8 947 232
Amortissements des immobilisations corporelles		(4 853 848)	(4 701 759)
	(B.1)	4 286 223	4 245 473
Immobilisations financières		6 975 191	675 191
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(2 521)	(2 521)
	(B.2)	6 972 670	672 670
Total des actifs immobilisés		11 991 478	5 703 238
Total des actifs non courants		11 991 478	5 703 238
Actifs courants			
Stocks		40 703 419	7 662 389
Provisions sur stocks		-	-
	(B.3)	40 703 419	7 662 389
Clients et comptes rattachés		13 141 789	8 367 895
Provisions sur comptes clients		(890 472)	(793 520)
	(B.4)	12 251 317	7 574 375
Comptes de régularisations et autres actifs courants	(B.5)	4 069 678	649 269
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	35 637 863	80 599 404
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	6 636 493	4 197 061
Total des actifs courants		99 298 770	100 682 497
Total des actifs		111 290 248	106 385 735

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2008	31 décembre 2007
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		25 500 000	25 500 000
Réserves		2 409 440	625 067
Résultats reportés		13 503 076	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 412 516	26 125 067
Résultat de l'exercice		19 454 827	35 687 448
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	60 867 342	61 812 516
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	300 000	450 000
Total des passifs non courants		340 000	490 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	48 874 349	43 084 036
Autres passifs courants	(B.11)	1 208 556	999 183
Total des passifs courants		50 082 905	44 083 219
Total des passifs		50 422 905	44 573 219
Total des capitaux propres et des passifs		111 290 248	106 385 735

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2008	31 décembre 2008
Revenus	(R.1)	133 378 682	137 742 395
Coût des ventes	(R.2)	(114 213 173)	(119 056 665)
Marge brute		19 165 509	18 685 730
Autres produits d'exploitation	(R.3)	753 122	607 275
Frais de distribution	(R.4)	(2 379 156)	(1 986 236)
Frais d'administration	(R.5)	(1 944 832)	(1 443 394)

Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 413 220)	(1 273 590)
Total		(4 984 086)	(4 095 945)
Résultat d'exploitation		14 181 423	14 589 785
Charges financières nettes	(R.7)	57 649	(11 467)
Produits des placements	(R.8)	8 670 237	23 314 439
Autres gains ordinaires	(R.9)	51 989	1 757 257
Résultat des activités ordinaires avant impôt		22 961 298	39 650 015
Impôt sur les bénéfices		(3 506 471)	(3 962 567)
Résultat des activités ordinaires après impôt		19 454 827	35 687 448
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		19 454 827	35 687 448
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)			
Résultat net après modifications comptables		19 454 827	35 687 448
Etat des flux de trésorerie (Exprimé en Dinars Tunisiens)			
		Exercice de 12 mois clos le	
	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		19 454 827	35 687 448
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	416 349	375 746
*Reprises sur provisions	(F.2)	(156 173)	(1 084)
*Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(33 041 031)	4 057 690
- Créances clients	(F.3)	(4 773 894)	(1 450 310)
- Autres actifs	(F.3)	(3 420 409)	542 996
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	5 999 686	(2 796 993)
*Autres ajustements			
-Plus au moins values de cession		(27 607)	(1 726 517)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		(15 548 252)	34 688 976
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décasement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(314 956)	(284 802)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.6)	41 100	5 318 420
Décasement pour acquisition d'immobilisations financières		(6 300 000)	(5 000 000)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		-	30 273 880
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(6 573 856)	30 307 498

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Dividendes et autres distributions	(20 400 000)	(40 000 000)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(20 400 000)	(40 000 000)
Variation de trésorerie	(42 522 108)	24 996 474
Trésorerie au début de l'exercice	84 796 464	59 799 991
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.7) 42 274 356	84 796 464

Notes aux états financiers**I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 25 500 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE**II.1 Déclaration de conformité**

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Mobiliers d'habitation	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport et les frais d'assurance, de transit et de fret.

Provision sur créances clients

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A. procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**III.1. Notes sur le bilan****B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2008 à 5 018 807 DT. Elles sont analysées au niveau du tableau suivant :

Catégorie	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2008	Amortissements cumulés au 31/12/2007	Dotations 2008	Cession	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Valeur comptable nette au 31/12/2008
Logiciel	318 374	415	-	-	318 790	(306 357)	10 606	-	(316 963)	1 825
Fonds Commercial	750	-	-	-	750	-	-	-	-	750
Concession marque	1 000 000	-	-	-	1 000 000	(227 671)	50 000	-	(277 671)	722 330
Immobilisations incorporelles en cours	-	7 680	-	-	7 680	-	-	-	-	7 680
Immobilisations incorporelles	1 319 124	8 095	-	-	1 327 220	(534 029)	60 606	-	(594 635)	732 585
Terrain	3 117 511	-	-	-	3 117 511	-	-	-	-	3 117 511
Bâtiment	1 048 962	-	-	-	1 048 962	(973 927)	9 039	-	(982 966)	65 996
AAI des constructions	1 920 356	182 286	118 165	-	2 102 642	(1 758 008)	56 961	-	(1 814 969)	287 672
Matériel industriel	854 649	16 243	-	-	870 892	(630 596)	43 832	-	(674 428)	196 464
Outillage industriel	48 774	3 026	-	-	51 800	(36 444)	3 522	-	(39 966)	11 835
Matériel de transport	811 161	65 588	-	114 022	762 728	(573 970)	91 006	100 490	(564 486)	198 241
A.A.I divers	4 227	-	-	-	4 227	(2 161)	423	-	(2 584)	1 643
Equipement de bureau	386 652	8 461	-	-	395 113	(306 692)	18 674	-	(325 366)	69 747
Matériel informatique	460 099	27 151	-	-	487 250	(371 966)	27 269	-	(399 235)	88 015
Autres Immobilisations Corporelles	57 511	4 105	-	-	61 616	(47 994)	1 854	-	(49 848)	11 768
Immobilisations corporelles en cours	237 329	-	(118 165)	-	237 329	-	-	-	-	237 329
Immobilisations corporelles	8 947 232	306 860	-	114 022	9 140 070	(4 701 759)	252 579	100 490	(4 853 848)	4 286 223
Total des immobilisations	10 266 355	314 956	-	114 022	10 467 289	(5 235 787)	313 185	100 490	(5 448 483)	5 018 807

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières brutes s'élèvent au 31/12/2008 à 6 975 191 DT contre un solde de 675 191 DT au 31/12/2007. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2008
Titres de participation :	668 391	6 300 000	0	6 968 391
- ARTEGROS	49 850	0	0	49 850
- BOWDEN	100	0	0	100
- AUTRONIC	587 820	0	0	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	0	0	10 621
- ADEV	20 000	0	0	20 000

- ARTIMO	0	6 300 000	0	6 300 000
Dépôts et cautionnements	6 800	0	0	6 800
Total	675 191	6 300 000	0	6 975 191

La provision pour dépréciation des immobilisations financières n'a pas varié entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008 et s'élève à 2 521 DT. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Provision au 31/12/2007	Dotations	Reprise	Provision au 31/12/2008
- Compagnie Internationale de Leasing	2 521	0	0	2 521
Total	2 521	0	0	2 521

B.3. Stocks

Les stocks présentent au 31/12/2008 un solde de 40 703 419 DT contre un solde de 7 662 389 DT au 31/12/2007. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Véhicules neufs	40 663 587	7 578 535	33 085 051
Pièces de rechange	35 600	81 365	(45 765)
Encours atelier	4 232	2 488	1 744
Total	40 703 419	7 662 389	33 041 031

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts s'élèvent au 31/12/2008 à 13 141 789 DT contre un solde de 8 367 895 DT au 31/12/2007 soit une augmentation de 4 773 894 DT.

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Clients VN	6 258 600	5 203 265	1 055 335
Clients APV	2 512 958	2 160 376	352 582
Clients douteux	810 436	791 689	18 748
Clients effets à recevoir	3 561 157	213 678	3 347 479
Intérêts courus	(1 362)	(1 112)	(249)
Total	13 141 789	8 367 895	4 773 894

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève au 31/12/2008 à 890 472 DT contre 793 520 DT au 31/12/2007. La variation de la provision se détaille au niveau du tableau suivant :

Libellé	Provision au 31/12/2007	Dotations	Reprise	Provision au 31/12/2008
Provision pour clients douteux	(793 520)	(103 126)	6 173	(890 472)
Provisions clients	(793 520)	(103 126)	6 173	(890 472)

B.5. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2008 à 4 069 678 DT contre un solde 649 269 DT au 31/12/2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Compte de régularisation actif	350 596	345 302	5 294
Etat - impôts et taxes	3 649 052	254 217	3 394 835
Personnel	70 030	49 749	20 281
Total	4 069 678	649 269	3 420 409

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2008 un solde de 35 637 863 DT contre un solde de 80 599 404 DT au 31/12/2007 soit une diminution de 44 961 540 DT.

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Placements à court terme	35 637 863	80 599 404	(44 961 540)
Total	35 637 863	80 599 404	(44 961 540)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2008 à 6 636 493 DT contre 4 197 061 DT au 31/12/2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
UBCI EURO	2 286 389	1 518 737	767 653
U I B AV H.BOURGUIBA	394 249	1 069 880	(675 630)
B.N.A AV KH.PACHA	738 030	487 121	250 909
ARAB TUNISIAN BANK	170 764	454 024	(283 260)
BANQUE DE SUD	42 551	184 641	(142 089)
UBCI	1 545 370	152 201	1 393 169
STB.AV KH.PACHA	244 102	134 218	109 884
AMEN BANQUE	281 757	66 342	215 415
B.T.	633 682	47 902	585 780
ABC	17 689	17 408	281
CITI BANK	15 577	15 327	250
BIAT	163 917	14 983	148 935
CCP	24 522	14 176	10 345
BTL	66 031	12 241	53 790
UBCI DOLLARS	7 476	7 089	387
CAISSE A FOND FIXE	4 386	772	3 614
Total	6 636 493	4 197 061	2 439 432

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 61 812 516 DT au 31/12/2007 à 60 867 342 DT au 31/12/2008. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	500 000	50 000	25 162 886	59 594	24 942 163	15 410 424	66 125 068
Affectation du résultat 2006 (PV AGO du 17 octobre 2007)							
- Autres réserves			5 000 000			(5 000 000)	0
- Résultats reportés					10 410 424	(10 410 424)	0
- Dividendes			(4 647 413)		(35 352 587)		(40 000 000)
Augmentation du capital (PV AGE du 19 octobre 2007)							
-Réserves spéciales pour réinvestissement exonéré	25 000 000		(25 000 000)				0
Résultat de l'exercice 2007						35 687 448	35 687 448
Capitaux propres au 31/12/2007	25 500 000	50 000	515 473	59 594	0	35 687 448	61 812 516
Affectation du résultat 2007 (PV AGO du 2 juin 2008)							
- Réserve légale		1 784 373				(1 784 373)	0
- Résultats reportés					33 903 076	(33 903 076)	0
- Dividendes					(20 400 000)		(20 400 000)
Résultat de l'exercice 2008						19 454 827	19 454 827
Capitaux propres au 31/12/2008	25 500 000	1 834 373	515 473	59 594	13 503 076	19 454 827	60 867 342
B.9. Provisions pour risques et charges							
Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2008 à 300 000 DT contre un solde de 450 000 DT au 31/12/2007. La variation des provisions se détaille au niveau du tableau suivant :							
Libellé	Solde au 31/12/2007		Constitution		Reprise		Solde au 31/12/2008
Provisions pour risques et charges	450 000		0		150 000		300 000
Total	450 000		0		150 000		300 000
B.10. Fournisseurs et comptes rattachés							
Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 48 874 349 DT au 31/12/2008 contre un solde de 43 084 036 DT au 31/12/2007. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :							
Libellé	Solde au 31/12/2008		Solde au 31/12/2007		Variation		
Fournisseurs VN	7 876 636		7 900 273		(23 637)		
Fournisseurs APV	713 272		666 990		46 283		
Divers fournisseurs	332 005		246 158		85 847		
Autres fournisseurs	53 319		81 882		(28 563)		
Effets à payer	39 593 024		34 104 198		5 488 826		
Fournisseurs - factures non encore parvenues	306 093		84 536		221 557		
Total	48 874 349		43 084 036		5 790 313		
B.11. Autres passifs courants							
Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2008 à 1 208 556 DT contre un solde de 999 183 DT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :							
Libellé	Solde au 31/12/2008		Solde au 31/12/2007		Variation		
Etat - impôts et taxes	421 481		342 153		79 329		

Créditeurs divers	314 148	294 079	20 070
Compte de régularisation passif	230 896	187 643	43 254
Personnel	242 030	175 309	66 721
Total	1 208 556	999 183	209 373

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus réalisés au cours de 2008 s'élèvent à 133 378 682 DT contre 137 742 395 DT réalisés au cours de 2007 soit une diminution de 4 363 713 DT. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Ventes de véhicules neufs	125 134 075	129 270 251	-4 136 176
Ventes pièces de rechange	5 883 023	6 253 982	-370 959
Ventes travaux atelier	1 431 375	1 327 331	104 045
Ventes garanties	593 064	585 465	7 600
Ventes huiles	240 230	191 752	48 478
Ventes de matériels extérieurs pour VN	96 914	113 614	-16 700
Total	133 378 682	137 742 395	-4 363 713

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes au cours de 2008 s'élève à 114 213 173 DT contre 119 056 665 DT encourus au cours de 2007. Il se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Achats de marchandises consommées	113 505 187	118 385 169	-4 879 983
Charges de personnel	633 498	590 172	43 326
Achats d'approvisionnements consommés	74 488	81 323	-6 835
Total	114 213 173	119 056 665	-4 843 491

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation réalisés au cours de 2008 s'élèvent à 753 122 DT contre 607 275 DT réalisés au cours de 2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Autres activités et revenus des immeubles	415 503	435 317	-19 814
Transfert de charges	168 370	121 824	46 546
Courtage VN	2 693	19 533	-16 840
Ventes déchets	10 384	5 431	4 953
Reprise sur provision	156 173	1 084	155 089
Autres produits	0	24 087	-24 087
Total	753 122	607 275	145 847

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de 2008 s'élèvent à 2 379 156 DT contre 1 986 236 DT encourus au cours de 2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation

Charges de personnel	1 296 291	1 126 306	112 005
Autres charges d'exploitation	1 072 953	846 159	200 931
Achats d'approvisionnements consommés	9 912	13 771	9 249
Total	2 379 156	1 986 236	322 184

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de 2008 s'élèvent à 1 944 832 DT contre 1 443 394 DT encourus au cours de 2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Charges de personnel	1 156 499	812 615	343 884
Autres charges d'exploitation	699 919	538 041	161 879
Achats d'approvisionnements consommés	88 414	92 738	-4 325
Total	1 944 832	1 443 394	501 438

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de 2008 s'élèvent à 1 413 220 DT contre 1 273 590 DT encourues au cours de 2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Autres charges d'exploitation	758 773	689 779	68 994
Dotations aux amortissements et aux provisions	416 349	375 746	40 603
Achats d'approvisionnements consommés	238 099	208 066	30 033
Total	1 413 220	1 273 590	139 630

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes encourues au cours de 2008 s'élèvent à (57 649) DT contre 11 467 DT encourues au cours de 2007. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Charges financières	20 911	87 353	(66 441)
Intérêts sur effets VN	(1 809)	(8 360)	6 551
Gain de change	(76 750)	(67 525)	(9 225)
Total	(57 649)	11 467	(69 115)

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de 2008 s'élèvent à 8 670 237 DT contre 23 314 439 DT réalisés au cours de 2007. Ils se détaillent ainsi :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Dividendes reçus d'ARTEGROS	4 985 000	19 940 000	(14 955 000)
Dividendes reçus d'AUTRONIC	293 910	293 910	0
Dividendes reçus d'ADEV	200 000	0	200 000
Produits sur placements à court terme	3 189 441	3 080 529	108 912
Autres	1 886	0	1 886
Total	8 670 237	23 314 439	(14 644 202)

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires réalisés au cours de 2008 s'élèvent à 51 989 DT contre 1 757 257 DT réalisés au cours de 2007. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Plus value sur cession	35 025	1 738 598	(1 703 572)
Produits sur inscription 4CV	16 560	15 255	1 305
Autres gains	404	3 404	(3 000)
Total	51 989	1 757 257	(1 705 268)

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie**F.1. Amortissements et provisions**

Nature	Montant en DT
Dotation aux amortissements	313 223
Dotation aux provisions sur créances douteuses	103 126
Total	416 349

F.2. Reprises sur provisions

Nature	Montant en DT
Reprise sur provision pour risques et charges	(150 000)
Reprise sur provision sur créances clients	(6 173)
Total	(156 173)

F.3. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Stock	40 703 419	7 662 389	33 041 031
Créances clients	13 141 789	8 367 895	4 773 894
Autres actifs	4 069 678	649 269	3 420 409
Variation des actifs	57 914 886	16 679 552	41 235 334

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	48 874 349	43 084 036	5 790 313
Autres dettes	1 208 556	999 183	209 373
Variation des passifs	50 082 905	44 083 219	5 999 686

F.5. Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Nature	Montant en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	306 860
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	8 096
Total	314 956

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Nature	Montant en DT
Camion Nissan	30 000
Cyclomoteur	100
Mégane	1 000
Nissan	10 000
Total	41 100

F.7. Trésorerie nette

Libellé	Exercice de 12 mois clos au 31/12/2008
PLACEMENTS A COURT TERME	35 637 863
UBCI EURO	2 286 389
U I B AV H.BOURGUIBA	394 249
B.N.A AV KH.PACHA	738 030
ARAB TUNISIAN BANK	170 764
BANQUE DE SUD	42 551
UBCI	1 545 370
STB.AV KH.PACHA	244 102
AMEN BANQUE	281 757
B.T.	633 682
ABC	17 689
CITI BANK	15 577
BIAT	163 917
CCP	24 522
BTL	66 031
UBCI DOLLARS	7 476
CAISSE A FOND FIXE	4 386
Trésorerie nette	42 274 356

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garantie réelle</i>			
· Cautionnement (1)	2 631 934	2 631 934	0
Total	2 631 934	2 631 934	0
2 - Engagements reçus			
<i>a) Garantie réelle</i>			
· Aval (2)	19 700	19 700	0
Total	19 700	19 700	0

- (1) Cautions douanières et définitives
(2) Traités avalisées reçues des clients

V. Notes sur les parties liées**4.1. Parties liées**

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de :

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Le % de détention dans le capital ainsi que le type de contrôle se présentent comme suit :

Société	% de détention	Contrôle
ARTEGROS	99,70%	Contrôle exclusif

AUTRONIC	19,59%	Influence notable
ADEV	13,33%	Contrôle exclusif
ARTIMO	70,40%	Contrôle exclusif

2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES :

DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, TMM, POINT COM, Minoterie La Soukra, et Immobilier et développement.

4.2. Transactions

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

- Prestations de service données

Refacturation à ARTEGROS les sommes de :

- 150 000 DT à titre de frais communs d'assistance administrative et comptable ;
- 30 000 DT à titre de frais d'assistance informatique.

- Contrats de location

Facturation à titre de loyer au cours de 2008 :

- 60 000 DT hors TVA à ARTEGROS ;
- 24 000 DT hors TVA à ADEV.

Au 31/12/2008, la dette au titre de loyer d'ADEV à ARTES S.A s'élève à 28 320 DT.

- Achats et dettes commerciales

Achats au cours de 2008 auprès d'ARTEGROS de pièces de rechange pour un montant global de 5 112 908 DT hors TVA. Au 31/12/2008, la dette envers ARTEGROS s'élève à 364 361 DT.

- Dividendes reçus

- Encaissement de 4 985 000 DT à titre de dividendes distribués par ARTEGROS relatifs à l'exercice 2007.
- Encaissement de 293 910 DT à titre de dividendes distribués par AUTRONIC relatifs à l'exercice 2007.
- Encaissement de 200 000 DT à titre de dividendes distribués par ADEV relatifs à l'exercice 2007.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Contrat de location

Facturation par DALMAS de 237 024 HTVA DT au cours de 2008, au titre du loyer du dépôt de stockage et de livraison de véhicules neufs sis à M'GHIRA.

- Ventes de pièces de rechange et réparation de véhicules

En 2008, le chiffre d'affaire global s'élève à 68 999 DT. Il se détaille comme suit :

Société	Chiffre d'affaire TTC 2008 en DT	Créances au 31/12/2008 en DT
DALMAS	34 539	12 047
TMM	29 013	556
MINOTERIE LA SOUKRA	4 475	209
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	933	933
AFRIVISION ET SONY	39	39
Total	68 999	13 784

- Achats

En 2008, les achats s'élèvent à 13 702 DT. Ils se détaillent comme suit :

Société	Achats TTC 2008 en DT	Dettes au 31/12/2008 en DT
AFRIVISION ET SONY	2 184	2 184
POINT COM	9 845	173

DALMAS	1 037	174
AFRIVISON SERVICES	636	1 306
Total	13 702	3 837

VI. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 17 avril 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2008

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 17 octobre 2007 pour Mr Abderrazek MAALEJ et du 02 juin 2008 pour AMC Ernst & Young, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société ARTES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société ARTES S.A. arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société ARTES S.A., ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 21 avril 2009
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed CHERIF

Abderrazek MAALEJ

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2008**

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A,

- I. En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au titre de l'exercice 2008.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Un contrat de loyer a été établi entre ARTES S.A et IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT pour l'utilisation des locaux administratifs, ainsi que du terrain pour le stockage de véhicules neufs et ce suite aux travaux de rénovation engagés au 39 avenue K.Pacha. Le contrat de loyer est d'une durée d'une année renouvelable avec un loyer annuel fixé à 150 000 DT en hors taxes et ce conformément au rapport de l'expert foncier en date du 01 juillet 2008.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 03 juillet 2008.

2. Une convention a été établie entre ARTES S.A et ARTIMO pour la construction du siège social. Les travaux seront réalisés et financés par la société ARTIMO dans le cadre de cette convention. Les travaux sont estimés à 4 500 000 DT et s'étaleront sur 12 mois.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 03 juillet 2008.

3. Un contrat de loyer a été établi entre ARTES S.A et DALMAS pour l'utilisation de 15 bureaux et ce suite aux travaux de rénovation engagés au 39 avenue K.Pacha. Le contrat de loyer est d'une durée d'une année renouvelable du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009, avec un loyer annuel fixé à 60 000 DT en hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 avril 2009.

- II. En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions conclues ou opérations réalisées rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21 avril 2009

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Mohamed CHERIF**

Abderrazek MAALEJ

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **08 mai 2009**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF) .

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(en Milliers de Dinars)

		31/12/2008	31/12/2007
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	97 046	58 369
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	153 360	173 391
Créances sur la clientèle	3	1 247 762	1 078 967
Portefeuille-titre commercial	4	9 130	13 433
Portefeuille d'investissement	5	98 633	106 285
Valeurs immobilisées	6	52 949	49 814
Autres actifs	7	32 823	25 044
TOTAL ACTIF		1 691 703	1 505 303
<u>PASSIF</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	83 779	141 994
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 318 836	1 073 184
Emprunts et Ressources spéciales	10	44 070	71 434
Autres passifs	11	69 409	55 136
TOTAL PASSIF		1 516 094	1 341 748
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		100 696	95 274
Autres capitaux propres		763	857
résultats reportés		2	1
Résultat de l'exercice		24 148	17 423
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	175 609	163 555
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 691 703	1 505 303

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(en Milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	287 518	246 219
Crédits documentaires	14	173 770	199 487
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		461 288	445 706
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	262 412	146 690
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	19	123
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		262 431	146 813
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	17	803 961	651 571
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		803 961	651 571

ETAT DE RESULTAT
 PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE
 (en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	99 653	86 578
Commissions	20	25 798	23 813
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	7 654	6 380
Revenus du portefeuille d'investissement	22	7 587	6 833
Total produits d'exploitation bancaire		140 692	123 604
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	46 010	39 955
Commissions encourues		1 525	1 666
Total charges d'exploitation bancaire		47 535	41 621
PRODUIT NET BANCAIRE		93 157	81 983
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(2 491)	(4 074)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(41)	67
Autres produits d'exploitation		1 902	1 936
Frais de personnel		(34 439)	(30 937)
Charges générales d'exploitation	26	(17 968)	(18 394)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 549)	(7 818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 571	22 763
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	23	125
Impôts sur les sociétés	28	(8 446)	(5 465)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		24 148	17 423
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		24 148	17 423
RESULTAT PAR ACTION (DT)		2,415	1,742

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
 PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		133 651	116 038
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(44 605)	(40 478)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(17 289)	(9 849)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		84	(1 813)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(171 674)	(102 014)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		234 482	135 290
Titres de placement / Titres de transaction		4 173	14 920
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(44 747)	(44 734)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(979)	5 452
Impôts sur les sociétés		(5 045)	(8 989)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		88 051	63 823
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 408	5 720
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		7 790	(15 891)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(10 661)	(11 444)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		4 537	(21 615)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(13 500)	(8 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 333)	(5 673)
Dividendes versés		(12 002)	(9 979)
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(32 835)	(23 652)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		59 753	18 556
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		65 125	46 569
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	124 878	65 125

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 50.000.000 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	5 000 000	50,00%
Famille BEN SEDRINE	761 075	7,61%
GROUPE TAMARZISTE	1 089 664	10,90%
GROUPE BOURICHA	470 917	4,71%
GROUPE SELLAMI	630 587	6,31%
MED RACHED CHEBIL	120 200	1,21%
ALI FEKIH	115 000	1,15%
Héritiers BOUADJA	93 145	0,93%
GROUPE RIAHI	619 999	6,20%
Groupe Saad hadj KHELIFA	225 105	2,25%
PERSONNES MORALES	121 235	1,21%
PERSONNES PHYSIQUES	723 402	7,23%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	21 405	0,21%
ACTIONS NON DEPOSEES	8 266	0,08%
TOTAL	10 000 000	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

* A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7 Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2008 à 4 969 KDT. A cette date, un montant de 4 510 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 438 KDT imputés sur l'exercice 2008. Le reliquat, soit 459 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 2 ans.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite à 100% du bénéfice imposable.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1. Actifs

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 97.046 KDT contre 58.369 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Caisse	16 059	11 961
Comptes ordinaires BCT	80 987	46 408
Chèques Postaux	-	-
	<u>97 046</u>	<u>58 369</u>

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 153.360 KDT contre 173.391 KDT au 31 décembre 2007 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	67 664	96 231
Banques de dépôt	26 000	-
Banques non-résidentes	17 454	51 926

Organismes financiers spécialisés	41 859	24 570
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	383	664
	153 360	173 391

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	67 664				67 664
Banques de dépôt	26 000				26 000
Banques non résidentes	17 454				17 454
Organismes financiers	3 687	12 512	25 660	-	41 859
* Entreprise liée : <i>UBCI Leasing</i>	3 687	12 512	25 660	-	41 859
Créances rattachées	383				383
	115 187	12 512	25 660	-	153 360

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à 1.247.762 KDT contre 1.078.967 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Portefeuille escompte	1	1 046 296	870 189
Comptes débiteurs de la clientèle	2	108 709	108 260
Crédits sur ressources spéciales	3	42 078	46 216
Autres crédits à la clientèle	4	135 743	146 092
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		5 999	5 730
Total brut		1 338 825	1 176 487
Provisions sur crédits à la clientèle	5	-91 063	(97 520)
Total net		1 247 762	1 078 967

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et mois de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	299 791	208 421	247 692	290 392	1 046 296
-Compte débiteur de la clientèle	108 709				108 709
-Crédits sur ressources spéciales	8 710	6 273	19 160	7 935	42 078
-Autres crédits à la clientèle	123 087	1 011	8 148	3 498	135 743
-Créances rattachées	5 999				5 999
	546 296	215 704	275 000	301 825	1 338 825

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes II, III, IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 135.743 KDT contre un solde de 146.092 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Total créances douteuses	(i)	137 183	146 521
Valeurs impayées		2 789	3 167
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		11 565	13 402
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 604	1 878
Agios réservés classe 2, 3,4		(17 398)	(18 876)
		<u>135 743</u>	<u>146 092</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Classe 2	2 602	3 030
Classe 3	1 766	2 166
Classe 4	115 417	122 449
	<u>119 785</u>	<u>127 645</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2007		97 520
Dotations		4 306
Reprises	(i)	10 763
Provisions au 31 décembre 2008		<u>91 063</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	3 707
Reprises sur créances radiées	6 883
Reprise sur créances passées par pertes	173
	<u>10 763</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 9.130 KDT contre 13.433 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
-------------------	-------------------

Titres de Placement a revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 670	6 118
Bons de trésor cessibles BTC	3 631	4 956
Autres obligations	800	1 200
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	235	365
Total brut	9 130	13 433
Provision pour dépréciation	-	-
Total Net	9 130	13 433

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2008 à 98.633 KDT contre 106.285 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de participation	2 103	1 999
Parts dans les entreprises liées (i)	27 207	27 208
Titres d'investissement	61 009	61 147
Titres en Portage	6 007	12 969
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 583	4 336
Total brut	99 909	107 659
Provision pour dépréciations de titres	(1 276)	(1 374)
Total Net	98 633	106 285

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 52.949 KDT au 31 décembre 2008 contre 49.814 KDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Valeurs brutes en début de période	120 060	107 727
Acquisitions	10 673	12 521
Cessions	-15	-188
Valeurs brutes en fin de période	130 718	120 060
Amortissements	-77 431	-69 804
Provisions pour dépréciation	-338	-442
Valeurs nettes en fin de période	52 949	49 814

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2008 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/07	Acqui / Cession	Reprise	Val. Brute au 31/12/08	Amort au 31/12/07	Dotation Balance 31.12.2008	Reprise Amort	Tot Amort au 31.12.08	V. Nette au 31/12/08
Fonds de Commerce	670	217	0	887	174	47	0	221	666
Terrain	11 497	0	0	11 497	0	0	0	0	11 497
Immobilisations d'exploitation	23 803	17	21	23 841	10 557	1 067	0	11 624	12 217
Immobilisations hors expl	785	0	0	785	156	38	0	194	591
Agencements et aménagements	23 315	1 713	735	25 762	12 643	1 905	0	14 548	11 215
Mobilier et Matériels	34 522	3 244	75	37 841	27 120	2 429	0	29 549	8 292
Matériel de Transport	1 280	91	0	1 371	686	192	-16	862	509
Immobilisations en cours	2 473	3 834	-1083	5 224	0	0	0	0	5 224
Immobilisations Incorporelle	21 715	1 542	252	23 509	18 468	1 965	0	20 433	3 076
Total	120 060	10 658	0	130 718	69 804	7 643	-16	77 431	53 287
Provisions pour dépréciation									-338
Total Général	120 060	10 658	0	130 718	69 804	7 643	-16	77 431	52 949

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32.823 KDT au 31 décembre 2008 contre 25.044 KDT au 31 Décembre 2007 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Débiteurs divers	(i)	21 370	17 778
Comptes de régularisation	(ii)	9 166	5 009
Comptes de Stock		212	236
Siège, succursale et agences		221	3
Créances prises en charge par l'Etat		2 178	2 342
		33 147	25 368
Provision sur autres actifs		-324	-324
		32 823	25 044

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Prêts et avances au personnel	13 494	12 945
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	182	185
Retenue à la source	25	87

Autres débiteurs divers	7 669	4 561
	21 370	17 778

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 544	2 019
Produits à recevoir	1 480	1 676
Débites à régulariser et divers	4 109	1 308
Compensation reçue	33	6
	9 166	5 009

4.2. Passifs

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 83.779 KDT au 31 décembre 2008 contre 141.994 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Banque Centrale de Tunisie		-	-
Banques locales	(i)	19	78 219
Banques non-résidentes	(ii)	83 267	63 182
Organismes financiers spécialisés	(iii)	135	51
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		358	542
		83 779	141 994

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>Banques locales</u>		
Comptes ordinaires	19	19
Emprunts au jour le jour et à terme	-	78 200
	19	78 219

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	1 717	2 171
Emprunts au jour le jour et à terme	81 550	61 011
	83 267	63 182

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	135	51
	135	51

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.318.836 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 1.073.184 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes à vue	(i)	512 150	447 485
Comptes d'épargne	(ii)	330 744	292 093
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	374 055	235 138
Autres sommes dues à la clientèle		26 992	34 743
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	68 000	61 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		6 895	2 225
		1 318 836	1 073 184

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	512 150				512 150
Comptes d'épargne	330 744				330 744
CAT/BC et autres produits financiers	155 862	64 971	153 222		374 055
Autres sommes dues à la clientèle	26 992				26 992
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	68 000				68 000
Dettes rattachées	6 895				6 895
	1 100 643	64 971	153 222	0	1 318 836

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Compagnies d'assurances	8 952	6 055
Entreprises publiques	48 650	53 509
Autres clientèles commerciales	148 239	123 907
Comptes de non-résidents	139 529	108 111
Clients particuliers	166 780	155 903
	512 150	447 485

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	282 124	247 721
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		29 450	28 641

Autres	(b)	18 815	15 376
		330 744	292 093

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Bons de caisse	139 537	110 942
Dépôts à terme	202 264	72 167
Placements en devises	32 254	52 029
	374 055	235 138

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Entreprises étatiques	26 500	50 500
Sociétés privées	41 500	11 000
	68 000	61 500

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 44.070 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 71.434 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt Obligataire	0	20 000
Ressources Etatiques	4 594	4 720
FOPRODI	274	322
FONAPRA	4 235	4 313
FOSDA	85	85
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	11 952	15 553
Ligne PROPARCO	9 963	12 861
Lignes CFD	1 989	2 692
Crédit BIRD	1 912	2 529
Autres fonds extérieurs	24 821	27 810
Ligne Italienne	10 378	9 175
Ligne Suédoise	205	400
Ligne FODEP	61	114
Ligne Suisse	1 529	2 037
Ligne Espagnole	689	891
Ligne BEI	8 492	11 267
Ligne K F W	3 042	3 394
Encours FADES	425	532
Dettes rattachées à des ressources spéciales	342	373

Total Emprunts et Ressources Spéciales	44 070	71 434
---	---------------	---------------

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 69.409 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 55.136 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Provisions	(1)	11 718	9 896
Comptes de régularisation	(2)	15 285	15 060
Créditeurs divers		23 486	11 872
Comptes exigibles après encaissement	(3)	18 920	18 308
Sièges succursales et agences		-	-
		<u>69 409</u>	<u>55 136</u>

Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 308	4 319
Provisions pour risques et charges	2 899	1 505
Provisions pour charges de retraites	4 511	4 072
	<u>11 718</u>	<u>9 896</u>

(1) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Charges à payer	8 829	8 922
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 450	2 242
Crédits à régulariser et divers	4 006	3 896
	<u>15 285</u>	<u>15 060</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes exigibles après encaissement	113 012	118 332
Portefeuille encaissement	(94 092)	(100 024)
	<u>18 920</u>	<u>18 308</u>

4.3. Capitaux propres**Note 12 - Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 50.000 KDT composé de 10.000.000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2008 à 175 609 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2007	50 000	5 000	1 317	88 957	857	1	17 423	163 555
Réserve facultative				5 191			- 5 191	0
Réserve à régime spécial			231				- 231	0
Résultats reportés						1	-1	0
Distribution des bénéfices							-12 000	-12 000
Réserve légale								0
Subvention d'investissement					-94			-94
Résultat au 31-12-2008							24 148	24 148
Solde au 31-12-2008	50 000	5 000	1 548	94 148	763	2	24 148	175 609

4.4. Engagements hors Bilan**Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 un montant de 287.518 KDT contre un solde de 246.219 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	136 228	98 200
Etablissements bancaires	135 479	97 546
Entreprises liées : UBCI Leasing	749	654
Engagements sur billet de trésorerie UBCI Leasing	-	-
En faveur de la clientèle	151 290	148 019
Cautions fiscales	10 676	12 201
Cautions pour marchés	85 175	65 204
En devises	24 545	13 276
En dinars	60 630	51 928
Cautions douanières	22 462	19 462
Cautions diverses	25 265	43 572
En devises	14 660	29 892
En dinars	10 605	13 680
Obligations cautionnées	7 712	7 580
	287 518	246 219

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 173.770 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 199.487 KDT KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

31/12/2008 31/12/2007

Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>25 295</u>	<u>33 758</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>148 475</u>	<u>165 729</u>
Ouverture de crédits documentaires	121 365	113 622
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	27 110	52 107
	<u>173 770</u>	<u>199 487</u>

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2008, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 262.412 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	-	104
	<u>19</u>	<u>123</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	<u>93 172</u>	<u>73 205</u>
Garanties reçues des banques	<u>224 769</u>	<u>151 996</u>
Garanties reçues des banques résidentes	1 109	1 139
Garanties reçues des banques non-résidentes	223 660	150 857
Nantissement titres	<u>36 122</u>	<u>13 565</u>
Garanties reçues de la clientèle	<u>449 898</u>	<u>412 805</u>
	<u>803 961</u>	<u>651 571</u>

Note 18 - Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat au comptant	11 001 KDT
Vente au comptant	6 030 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat à terme	43 423 KDT
Vente à terme	36 899 KDT

4.5. Etat de résultat**Note 19 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 99.653 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 86.578 KDT au 31 décembre 2007. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	5 390	6 159
Produits sur opérations de crédit	86 425	74 222
Revenus assimilés	7 838	6 197

99 65386 578**Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire**

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Marché Monétaire au jour le jour	722	111
Marché Monétaire à terme	19	-
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	329	1 712
Marché Monétaire en devises	3 843	4 041
Autres	477	295
	<u>5 390</u>	<u>6 159</u>

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	71 961	61 104
Comptes courants débiteurs	11 022	9 733
Crédits sur ressources extérieures	2 717	2 892
Créances douteuses ou litigieuses	725	493
	<u>86 425</u>	<u>74 222</u>

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 814	2 582
Commissions de découverts	1 531	1 502
Commissions sur billets de trésorerie	79	75
Report-Déport	3 015	1 862
Autres Intérêts assimilés	399	176
	<u>7 838</u>	<u>6 197</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 25.798 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 23.813 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	21 160	20 194
Commissions de tenues de comptes	2 044	2 300
Commission sur opération de change manuel	326	292
Autres commissions	2 268	1 027
	<u>25 798</u>	<u>23 813</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.654 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 6.380 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	123	482
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	307	381
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	58	41
Bénéfice de change	7 571	5 765
Perte de change	(478)	(383)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	73	94

7 6546 380**Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise au 31 décembre 2008 un montant de 7.587 KDT contre 6.833 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 260	4 085
Dividendes sur portefeuille participation	1 895	1 700
Plus value cession titres de participation	932	413
Moins value cession titres de participation	-	(31)
Intérêts sur titres en portages	500	666
	<u>7 587</u>	<u>6 833</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46.010 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 39.955 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	3 248	4 415
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 37 414	30 580
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 314	3 484
Charges assimilées	2 034	1 476
	<u>46 010</u>	<u>39 955</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dépôts à vue	5 489	6 041
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	17 482	10 756
Comptes d'épargne	10 978	9 979
Certificats de dépôts	3 465	3 804
	<u>37 414</u>	<u>30 580</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.491 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 4.074 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations aux provisions	6 386	9 536
Reprises de provisions	(11 125)	(13 243)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	173	178
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	190	27
Créances radiées	6 883	7 577
Récupération sur créances radiées	(16)	(1)
	<u>2 491</u>	<u>4 074</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 41 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de (67) KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	139	140
Dotations aux provisions	63	123
Reprises de provisions	(161)	(330)
	<u>41</u>	<u>(67)</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 17.968 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 18.394 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Impôts et taxes	755	674
Travaux, fournitures et services extérieurs	7 233	7 353
Transport et déplacement	51	49
Frais divers de gestion	8 559	9 222
Charges sur opérations de leasing	-	33
Autres charges d'exploitation	1 370	1 063
	<u>17 968</u>	<u>18 394</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique enregistre un gain de 23 KDT au 31 décembre 2008 contre 125 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Plus value de cession d'immobilisations	23	125
	<u>23</u>	<u>125</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008 totalise 8.446 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	39 029
Réintégrations	7 819
Déductions (dont provisions)	(12 211)
Réinvestissements exonérés	(10 504)
Résultat fiscal	24 133
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u>8 446</u>

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	24 148	17 423
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	2,415	1,742

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

4.6. Etat de flux de trésorerie**Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2008, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 124.878 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Caisse	16 059	11 961
Banque Centrale (comptes ordinaires)	80 987	46 408
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	5 335	14 017
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	67 664	96 231
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	26 000	-

Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	8 442	8 494
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	3 678	29 415
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)	(19)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(1 717)	(2 171)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(78 200)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(81 550)	(54 920)
Banques non-résidentes installées en Tunisie (emprunts au jour le jour et à terme)	-	(6 091)
	124 878	65 125

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2008, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	97 046					97 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	115 188	4 887	7 625	25 660		153 360
Créances sur la clientèle	455 233	163 770	51 934	275 000	301 825	1 247 762
Portefeuille Titre -Commercial	8 330	400	400			9 130
Portefeuille Titre d'investissement	3 584		1 548	11 692	81 809	98 633
Valeurs Immobilisés	4 919	167	447	10 112	37 304	52 949
Autres actifs	18 080	6	40	1 592	13 105	32 823
Total Actifs	702 380	169 230	61 994	324 056	434 043	1 691 703
Passif						
Banque Centrale et CCP						0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	53 740	30 039				83 779
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 100 643	42 281	22 690	153 222		1 318 836
Emprunts et Ressources Spéciales	8 465	3 179	5 135	19 168	8 123	44 070
Autres Passifs	69 409					69 409
Capitaux Propres	9 600				166 009	175 609
Total Passif	1 241 857	75 499	27 825	172 390	174 132	1 691 703
Position Nette	-539 477	93 731	34 169	151 666	259 911	0

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas :

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2008 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 3 253 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Opérations avec UBCI Leasing :

1/ Financement de l'activité d'UBCI Leasing :

- Un restant dû de deux crédits à moyen terme sur la ligne PROPARCO au 31 décembre 2008 de 3 601 KDT avec une marge de 3,25%.
- Octroi d'un crédit de trésorerie (EDEC) dont l'encours au 31 décembre 2008 s'élève à 3 667 KDT.
- Un restant dû de 34 429 KTND d'un crédit moyen terme au 31 décembre 2008.

2/ Autres opérations :

- Convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire. L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2008, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque : 162 KDT.
 - Commission d'apport : 238 KDT.
 - Part de risque supportée par la banque : 70 KDT.
- Convention d'assistance technique conclue avec UBCI Leasing en date du 25/03/04. Selon cette convention, UBCI Leasing confie à l'UBCI, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2008 au titre de cette prestation est de 234 KDT.

Opérations avec les autres entités

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 790 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2008 s'élève à 23 KDT.

Opérations avec Union immobilière

La banque loue auprès de la société Union immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2008 à 202 KDT.

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 20 avril 2009

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 175.609 KDT y compris un bénéfice de 24.148 KDT;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à

l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VI. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL

Tunis, le 20 avril 2009

*Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2008 de 3 253 KDT.
- La société UBCI Leasing (dont le capital est détenu à hauteur de 75,4% par l'UBCI) a confié à l'UBCI, en vertu d'une convention, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2008 au titre de cette prestation est de 234 KDT.
- La société UBCI Leasing a conclu avec l'UBCI une convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire.

L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2008, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque 162 KDT
- Commission d'apport 238 KDT
- Part de risque supportée par la banque 70 KDT

- La banque loue auprès de la société Union immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2008 à 202 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2008 s'élève à 23 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions précitées.

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION****-GIF-**

Siège social : Km 35 GP1- 8030 Grombalia.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 Mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr ROMCHANI Fethi (SOGER).

BILAN**Arrêté au 31 Décembre 2008****(Unité : en Dinars)**

ACTIFS	NOTE	2008	2007
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		97 978	87 578
MOINS AMORTISSEMENT		-85 066	-77 877
TOTAL 1	V-1	12 912	9 701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 870 873	12 453 644
MOINS AMORTISSEMENT		-8 627 330	-8 056 047
TOTAL 2	V-2	4 243 543	4 397 597
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		246 870	228 634
MOINS PROVISIONS		-60 000	-86 000
TOTAL 3	V-3	186 870	142 634
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		4 443 325	4 549 932
TOTAL		4 443 325	4 549 932
ACTIFS COURANTS			
STOCKS		5 097 510	3 962 314
MOINS PROVISIONS		-174 835	-115 142
TOTAL 1	V-4	4 922 675	3 847 172
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 505 645	5 931 285
MOINS PROVISIONS		-1 552 893	-1 643 146
TOTAL 2	V-5	4 952 752	4 288 139
AUTRES ACTIFS COURANTS	V-6	45 548	77 180
MOINS PROVISIONS		-31 577	-31 577
TOTAL 3		13 971	45 603
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	V-7	276 546	720 664
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	V-8	2 800 147	3 387 784
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 966 091	12 289 362
TOTAL DES ACTIFS		17 409 416	16 839 294
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2008	2007
CAPITAUX PROPRES			

CAPITAL SOCIAL		6 110 500	5 555 000
RESERVES		4 548 052	5 048 052
AUTRES RESERVES		1 835 243	1 912 557
AUTRES CAPITAUX PROPRES		957 193	1 049 654
RESULTAT REPORTEES		679 504	
CAPITAUX PROPRES AVANT RES DE L'EXE	V-9	14 130 492	13 565 263
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 670 320	1 651 579
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFE DU RESU		15 800 812	15 216 842
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
PROVISIONS POUR RISQUES		228 754	227 377
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	V-10	228 754	227 377
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	V-11	533 522	556 222
AUTRES PASSIFS COURANTS	V-12	846 328	838 853
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FIN			
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 379 850	1 395 075
TOTAL DES PASSIFS		1 608 604	1 622 452
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		17 409 416	16 839 294

**ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2008**

		2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	VI-1	10 633 151	10 844 661
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	VI-2	484 797	397 867
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		11 117 948	11 242 528
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC		-670 722	92 256
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM	VI-3	-464 474	186 397
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	VI-4	5 689 699	4 721 188
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	VI-5	127 907	105 482
CHARGES DE PERSONNEL	VI-6	2 019 143	1 881 040
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		682 125	676 126
DOTATIONS AUX PROVISIONS	VI-7	294 516	277 577
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	VI-8	1 608 623	1 704 223
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		9 286 817	9 644 289
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		1 831 131	1 598 239
CHARGES FINANCIERES NETTES	VI-9	95 396	209 927

PRODUITS DES PLACEMENTS	VI-10	42 930	16 042
AUTRES GAINS ORDINAIRES	VI-11	14 955	107 473
AUTRES PERTES ORDINAIRES	VI-12	-34 375	-4 856
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 950 037	1 926 825
IMPOTS SUR LES BENEFICES	VI-13	-279 717	-275 246
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 670 320	1 651 579
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 670 320	1 651 579

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2008**

		2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçues des clients	A-1	12 303 703	12 271 230
Autres Produits encaissés	A-2	117 158	250 690
Sommes versées aux fournisseurs et au Personnel	A-3	-10 845 609	-9 169 734
Impôts payés	A-4	-994 856	-1 104 506
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		580 396	2 247 680
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	A-5	-229 197	-499 705
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	A-6	53 650	13 803
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	A-7	-1 702	-7 722
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			13 097
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-177 249	-480 527
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat /Vente des actions propres à l'entreprise	A-8	-84 411	-37 230
Plus value sur vente des actions propres et dividendes y relatifs	A-9	7 596	0
Dividendes et autres distributions	A-10	-913 970	-833 250
Encaissement des subventions d'investissement	A-11	0	177 265
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-990 785	-693 215
VARIATION DE TRESORERIE	A-12	-587 638	1 073 938
Trésorerie au début de l'exercice		3 387 785	2 313 847
Trésorerie fin de l'exercice		2 800 147	3 387 785

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés, au 31/12/2008, totalisent **DT 17.409.416** et dégagent un bénéfice net de **DT 1.670.320**.

I-PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination de la société : **GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF »**
 Forme juridique : Société anonyme
 Secteur d'activité : industriel
 Date de création : 1980
 Siège social : Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
 Capital social : 6666000 Dinars divisé en 6666000 actions de 1 DT chacune.

Sites industriels : Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
 N° registre de commerce : B139271997
 Matricule fiscal : 6874/X/A/M/000(agréé par la loi 93-120 du 27/12/1993)

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Augmentation du capital social par incorporation des réserves pour le porter de DT 5 555 000 à DT 6 666 000, réalisé en deux tranches.
- Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité de production et de commercialisation en Algérie.
- Signature d'un protocole d'accord avec le Fonds d'investissement MPEF II géré par Tuninvest Finance Group, pour l'accompagner dans l'implantation d'une unité industrielle en Algérie.
- Certification de **GIF FILTER SA** de son système d'assurance qualité ISO 14001, qui concerne le management environnemental.

III - REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société GIF FILTER sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

IV - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables de base les plus pertinents, adoptés pour l'établissement des états financiers peuvent être résumés comme suit :

IV-1- Principes et méthode comptables :

IV -1-1- Immobilisations et amortissements:

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

IV -1-2- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée en fin d'exercice lorsque la valeur mathématique de ces titres se situe en dessous de leur valeur d'acquisition.

IV- 1-3- Stocks :

Les stocks sont évalués, au 31 décembre 2008, comme suit :

- les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente inventoriés en fin d'exercice.

IV -1-4- Créances douteuses :

La provision pour dépréciation des clients locaux est constatée en fin d'exercice, par l'application au montant de la créance d'un coefficient déterminé selon l'ancienneté de la créance. En revanche, pour les clients étrangers, elle est estimée facture par facture.

V/ NOTES RELATIVES AU BILAN:

V-1- Immobilisations Incorporelles :

Désignations	2008	2007	Variations
Logiciels	97 978	87 578	10 400
Amortissements Logiciels	-85 066	-77 877	-7 189
TOTAUX	12 912	9 701	3 211

V-2- Immobilisations Corporelles :

Désignations	2008	Amortissements	Variations
Terrains	700 233	0	700 233
Constructions	2 623 123	1 350 879	1 272 244
Matériel et outillages	3 286 352	3 268 343	18 009
AAI	1 087 058	598 415	488 643
Matériel industriel	2 500 567	1 561 427	939 140
Outillage industriel	693 825	381 970	311 855
AAI Divers	468 347	447 699	20 648
Matériel de transport	395 366	271 052	124 314
Matériel de transport de biens	400 800	235 483	165 317
Autres immobilisations corporelles	139	139	0
Mobilier et matériel de bureau	225 377	182 194	43 183

Matériel informatique	321 823	268 760	53 063
Emballage commercial	60 970	60 970	0
Immobilisations en cours	106 893	0	106 893
TOTAUX	12 870 873	8 627 330	4 243 543

V-3- Immobilisations financières :

Désignations	2008	2007	Variations
Titres CIT			0
Titres Axess	99 000	99 000	0
Titres BTS	20 000	20 000	0
Titres CDF	50 000	50 000	0
Prêts aux personnels	77 190	51 912	25 278
Dépôts et cautionnements	680	7 722	-7 042
TOTAL	246 870	228 634	18 236
Provisions sur titres	-60 000	-86 000	26 000
Immobilisations financières net	186 870	142 634	44 236

V-4- Stocks :

Les stocks détenus par la société GIF à la date d'arrêté des états financiers sont détaillés comme suit :

Désignations	2008	2007	Variations
Stocks	5 097 510	3 962 314	1 135 196
Provisions	-174 835	-115 142	-59 693
Stocks nets	4 922 675	3 847 172	1 075 503

Les stocks se détaillent comme suit:

Désignations	2008	2007	Variations
Matières premières	377 204	337 167	40 037
Composantes pour filtres	327 605	253 362	74 243
Matières premières filtrantes	419 931	293 518	126 413
Produits chimiques	226 644	280 036	-53 392
Tôles	792 163	621 988	170 176
Eléments filtrants	220 934	114 201	106 733
Emballages étuis	231 095	255 520	-24 425
Pièces de rechanges et aciers spéciaux	228 519	202 826	25 693
Consommables productions et maintenances	12 872	12 304	568
Divers	4 140	5 712	-1 572
Produits finis	2 256 403	1 585 680	670 723
TOTAL	5 097 510	3 962 314	1 135 196

V-5- Clients et comptes rattachés :

Désignations	2008	2007	Variations
Clients ordinaires locaux	1 693 189	1 422 637	270 552
Clients Etrangers	1 868 547	1 870 530	-1 983
Clients Effets à recevoir	452 604	108 542	344 062
Agence 04 YAZIDI ZOUHAIER	4 216	4 216	0
Clients douteux étrangers	189 894	189 894	0
Clients douteux Locaux	696 766	696 766	0
Clients douteux DOGHRI		32 384	-32 384
Clients contentieux	93 122	85 249	7 873
Effets impayés	113 368	137 944	-24 576
Chèques impayés	106 161	107 596	-1 435
Chèques et effets en caisse	1 287 778	1 275 527	12 251
Provisions pour dépréciation	-1 552 893	-1 643 146	90 253
Total des clients nets	4 952 752	4 288 139	664 613

V-6- Autres actifs courants :

LIBELLES	2008	2007	Variations
Etat TVA à reporter	0	16 274	-16 274
Produit à recevoir	7 146	22 438	-15 292
Débiteurs ben Ismail	31 576	31 577	0
Charge payé et comptabilisé d'avance	6 826	6 891	-65
Provision pour dépréciation	-31 577	-31 577	0
TOTAL	13 971	45 603	-31 631

V-7- Autres actifs financiers :

Désignations	2008	2007	Variations
Effets remis à l'encaissement	88 713	497 988	-409 275
Chèques remis à l'encaissement	187 833	222 676	-34 843
TOTAL	276 546	720 664	-444 118

V-8- Liquidités et équivalents de liquidités:

Désignations	2008	2007	Variations
Actions titre de placement	109 732	100 031	9 701
Bon de trésor et bon de caisse	600 000	1 886 000	-1 286 000
Banques	2 084 452	1 396 521	687 931
Caisse	5 963	5 232	731
TOTAL	2 800 147	3 387 784	-587 637

V-9-CAPITAUX PROPRES :**Capitaux propres**

Désignations	2008	2007	Variation
Capital social	6 110 500	5 555 000	555 500
Réserves	7 062 799	6 960 609	102 190
Réserves légale	611 000	555 500	55 500
Réserves statutaires	3 937 051	4 492 551	-555 500
Réserves pour réinvestissements	1 076 061	1 076 061	0
Réserves pour fonds social	616 612	617 111	-499
Réserves de régularisation du cours	250 000	250 000	0
Actions propres à l'entreprise	-121 640	-37 229	-84 411
Autres réserves	14 211	6 615	7 596
Résultats reportés	679 504		679 504
Autres capitaux propres	957 193	1 049 654	-92 461
Réserves spéciale de réévaluation	523 512	523 512	0
Subvention d'investissement	1 024 619	1 024 618	1
Résorption subventions	-590 938	-498 476	-92 462
Total capitaux propres avant résultat	14 130 492	13 565 263	565 229
Résultat de l'exercice	1 670 320	1 651 579	18 741

V-10- Passifs non courants:

Désignations	2008	2007	Variations
Provisions pour risque	228 754	227 377	1 377
TOTAL	228 754	227 377	1 377

V-11-FOURNISSEUR ET COMPTES RATTACHES :

Désignations	2008	2007	Variations
Fournisseur Locaux	239 961	218 709	21 252
Fournisseur Facture non par	41	0	41
Fournisseur étranger	201 522	263 358	-61 836
Fournisseur retenue de garantie	4 125	6 412	-2 287
Fournisseur Effets à payer	87 873	67 743	20 130

TOTAL	533 522	556 222	-22 700
--------------	----------------	----------------	----------------

V-12- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Libellés	2008	2007	Variations
Prêt CNSS	402	779	-377
Retenue à la source	39 291	33 970	5 321
Rémunérations dûes	29 834	20 415	9 419
Retenue / honoraire	11 598	5 077	6 521
Impôt/société	28 538	61 146	-32 608
Droit de timbre	361	337	24
Etat TVA à payer	29 530	0	29 530
TCL	1 714	1 439	275
TFP	-5 751	2 402	-8 153
TPE	32 055	28 116	3 939
ECOFILTRE	12 841	11 995	846
FOPROLOS	2 942	2 401	541
Dividendes et tantiemes à payer	2 605	0	2 605
CNSS	133 057	114 334	18 723
Assurance groupe	33 571	31 900	1 671
CAVIS	4 305	4 247	58
Assurance COMAR	2 298	0	2 298
Créditeurs divers	33 023	33 023	0
Autres créditeurs divers	0	4 743	-4 743
Distibuteur I Sami chaieb	30 550	45 201	-14 651
Distibuteur II Union auto	187 158	194 097	-6 939
Distibuteur III Cap bon filtre	68 201	69 043	-842
Charge à payer	166 747	172 130	-5 383
Compte d'attente	1 458	2 058	-600
TOTAL	846 328	838 853	7 475

V-13- Engagements hors bilan :**Tableau des engagements**

Libellé	31/12/2008
1- Engagements données	
A- Cautions sur marchés	2 251
B- Crédits documentaires en cours	450 782
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNEES	453 033

VI- LES COMPTES DE RESULTAT :**VI-1- Revenus :**

Désignations	2008	2007	Variations
Vente local 18%	6 845 221	6 608 502	236 719
Vente local 22,5%	920 815	871 470	49 345
Vente en suspension de la TVA	18 400	8 819	9 581
Export	2 848 715	3 355 870	-507 155
TOTAL	10 633 151	10 844 661	-211 510

VI-2- Autres produits d'exploitation:

Désignations	2008	2007	Variations
Autres produits	15 104	7 881	7 223
Prestations de service	2 520	2 895	-375
Productions immobilisées	25 014	12 782	12 232
Produits accessoires	0	4 367	-4 367
Quote part de subvention d'investissement	92 462	90 984	1 478
Reprise de provision	349 697	278 958	70 739

TOTAL	484 797	397 867	86 930
--------------	----------------	----------------	---------------

VI-3- Variation des stocks :

Désignations	2008	2007	Variations
Variation des stocks	-1135196	-278 653	-856 543
TOTAL	-1 135 196	-278 653	-856 543

VI-4- Achats marchandises :

Désignations	2008	2007	Variations
Achats locaux (matières premières)	3 114	10 079	-6 965
Achats locaux (ressorts pour la consommation)	79 617	44 979	34 638
Achats locaux (pièces de rechanges)	3 582	12 403	-8 821
Achats importés (tôles)	1 776 014	1 558 545	217 469
Achats importés (joints)	483 550	403 315	80 235
Achats importés (papiers)	886 687	499 771	386 916
Achats importés (polyrithanes)	166 414	147 035	19 379
Achats importés (pièces de rechanges)	27 043	21 575	5 468
Achats locaux (pièces pour filtres)	719 095	304 101	414 994
Achats importés (pièces pour filtres)	341 684	284 342	57 342
Achats locaux (matières consommables)	143 233	191 163	-47 930
Achat local (colle pour consommation)	76 742	52 183	24 559
Achats peinture pour consommation locale	9 988	11 555	-1 567
achat matières consommable	7 828	0	7 828
achats consommables	25 816	0	25 816
Achats importés (matières consommables)	0	14 992	-14 992
Achats importés (colles)	137 207	297 074	-159 867
Achats importés (peinture)	83 325	94 938	-11 613
Achats emballages	474 485	559 093	-84 608
Frais de transit/achats	244 275	214 045	30 230
TOTAL	5 689 699	4 721 188	968 511

VI-5- Achat d'approvisionnements consommés:

Désignations	2008	2007	Variations
Achats petites outillages	8 059	12 550	-4 491
EAUX	3 313	4 275	-962
ELECTRICITE	98 218	87 119	11 099
GAZ	18 317	1 538	16 779
TOTAL	127 907	105 482	22 425

VI-6- Charges de personnel:

Désignations	2008	2007	Variations
Salaires et compléments de salaires	1 639 110	1 531 179	107 931
Charges sociales	356 207	328 276	27 931
Autres charges sociales	23 826	21 585	2 241
TOTAL	2 019 143	1 881 040	138 103

VI-7- Dotations aux amortissements et aux provisions:

Désignations	2008	2007	Variations
Dot.aux amort.des immobilisations	682 125	676 126	5 999
Dot.aux provisions pour risques et charges	64 096	62 718	1 378
Dot.aux provisions pour dépréciation/clients	55 585	99 717	-44 132
Dot.aux provisions pour dépréciation/stocks	174 835	115 142	59 693
TOTAL	976 641	953 703	22 938

VI-8- Autres charges d'exploitation:

Désignations	2008	2007	Variations
Documentations	3 690	3 609	81
Fournitures de bureaux	36 405	34 556	1 849
Frais postaux et frais de télécommunication	63 942	47 597	16 345
Photocopies	20	74	-54
Imprimés (traités)	667	492	175
Sous traitance générale	217 564	237 511	-19 947
Charges locatives	13 500	12 857	643
Entretien et réparation véhicules	43 312	27 252	16 060
Loyer leasing	84 644	126 861	-42 217
Entretien et réparation liée à la production	32 899	40 150	-7 251
Entretien et réparation bureaux	12 612	7 347	5 265
Prime assurance diverse	70 800	70 926	-126
Etude recherche mise à niveau	28 016	7 743	20 273
Assistance technique production	20 871	22 202	-1 331
Autres travaux et services	8 191	4 447	3 744
Personnel extérieur à l'entreprise	7 325	5 834	1 491
Rémunérations intermédiaires	157 918	149 253	8 665
Commission/vente	67 142	78 746	-11 604
Publicité	134 285	198 441	-64 156
Autres frais de gestion	16 268	13 143	3 125
Subventions et dons	44 608	39 919	4 689
Transport sur vente	377 825	361 046	16 779
Voyages, déplacement et missions	67 878	106 976	-39 098
Réception	18 064	19 691	-1 627
Jetons de présence	20 000	20 000	0
Comites d audit	10 000	10 000	0
TFP	-152	12 370	-12 522
FOPROLOS	15 958	14 342	1 616
TAXES TCL	19 143	18 438	705
Droits d'enregistrement	2 566	1 189	1 377
Droits timbres	136	135	1
Taxes sur les véhicules	11 946	10 620	1 326
Autres droits	580	456	124
TOTAL	1 608 623	1 704 223	-95 600

VI-9- Charges financières :

Désignations	2008	2007	Variations
Commissions bancaires	-8 290	-7 415	-875
Pertes de change	-65 030	-31 754	-33 276
Charges nettes/cession valeur mobiliere	-44	0	-44
Autres produits financiers	57 481	74 716	-17 235
Gains de change	111 279	174 380	-63 101
TOTAL	95 396	209 927	-114 531

VI-10- Produits de placement :

Désignations	2008	2007	Variations
Produits de placement	42 930	16 042	26 888
TOTAL	42 930	16 042	26 888

VI-11- Autres gains:

Désignations	2008	2007	Variations
Produits divers liées au modification comptable	2 113	93 473	-91 360
Autres produits financiers de fonction	152	0	152
Produits sur cession immobilisation	12 690	14 000	-1 310

TOTAL	14 955	107 473	-92 518
--------------	---------------	----------------	----------------

VI-12- Autres pertes ordinaires:

Désignations	2008	2007	Variations
Pertes sur créance irrécouvrable	-473	-542	69
Pertes sur exercice antérieur	-31 344	-1 629	-29 715
Perte exceptionnelle	-413	0	-413
Pertes liées aux modifications comptables	-2 145	-2 685	540
TOTAL	-34 375	-4 856	-29 519

VI-13- Impôts sur les bénéfices:

Libellés	2008	2007	Variations
Impôts sur les bénéfices	-279 717	-275 246	-4 471
TOTAL	-279 717	-275 246	-4 471

A-1 - Encaissements reçus des clients

DESIGNATION	2008	2007
Encaissements de recouvrement des créances	12 303 703	12 271 230
TOTAL	12 303 703	12 271 230

A-2- Autres produits encaissés

DESIGNATION	2008	2007
Autres produits encaissés	117 158	250 690
TOTAL	117 158	250 690

A-3 - Sommes versées aux personnels et aux fournisseurs

DESIGNATION	2008	2007
Somme versée aux fournisseurs	-9 533 098	-8 047 714
Somme versée aux Personnels	-1 312 511	-1 122 020
TOTAL	-10 845 609	-9 169 734

A-4- Impôt sur le bénéfice payé

DESIGNATION	2008	2007
Impôt sur le bénéfice	-293 348	-217 563
Autres impôts	-701 508	-886 943
TOTAL	-994 856	-1 104 506

A-5- Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2008	2007
Décaissements des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-229 197	-499 705
TOTAL	-229 197	-499 705

A-6- Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2008	2007
Encaissements des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	53 650	13 803
TOTAL	53 650	13 803

A-7- Encaissements /Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières

DESIGNATION	2008	2007
Décaissements des acquisitions d'immobilisations		

financières	-1 702	-7 722
TOTAL	-1 702	-7 722

A-8- Rachat des propres actions

DESIGNATION	2008	2007
rachat des actions propres	-84 411	-37 230
TOTAL	-84 411	-37 230

A-9- Plus value sur ventes des actions propres

DESIGNATION	2008	2007
Plus value sur vente des actions propres	7 596	0
TOTAL	7 596	0

A-10- Dividendes et autres distributions

DESIGNATION	2008	2007
Distribution des dividendes	-913 970	-833 250
TOTAL	-913 970	-833 250

A-11 - Encaissement des subventions d'investissement

DESIGNATION	2008	2007
Subvention d'investissement encaissée	0	177 265
TOTAL	0	177 265

A-12- Variation de trésorerie

DESIGNATION	2008	2007
Trésorerie début de l'exercice	-3 387 785	-2 313 847
Trésorerie fin de l'exercice	2 800 147	3 387 785
TOTAL	-587 638	1 073 938

VII- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

- La société « GIF » a effectué les transactions suivantes avec sa filiale « AXESS » :

- Achat de produits finis pour un montant de 618 078 DT en HT. Ce montant représente 10,86% des achats de la société GIF pour l'exercice 2008 ; et
- Vente de produits finis pour un montant de 97 273 DT en HT. Ce montant représente 0,91% des ventes de la société GIF pour l'exercice 2008.

- Domiciliation auprès de la société « GIF » des sociétés suivantes, appartenant à la famille « JERBI » :

- La Société agricole « Domaine Aghir » pour la somme de DT 1260 en HT l'année ; et
- La Société civile immobilière « Nord Invest » pour la somme de DT 1260 en HT l'année.

**RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008**

Messieurs,

En exécution de la mission légale de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2008, nous avons examiné conformément à l'article 266 du code des sociétés commerciales les états financiers de la société "GIF" arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion sur les états financiers,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société "GIF" arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers ; conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-après sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société "GIF" arrêtés au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques,

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Elles se résument comme suit :

- En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.
- Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués. Nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par "GIF" à la réglementation en vigueur.

Tunis le, 20 Avril 2009.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE CABINET SOGER

Fethi ROMCHANI

RAPPORT SPECIAL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Messieurs,

Nous avons l'honneur de mettre à votre disposition notre rapport spécial sur les opérations prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Votre Conseil d'Administration, dans sa réunion de 02 Juin 2008 à confié de l'Administrateur monsieur Abdelhak FARZA une mission d'assistance à la Direction Générale de la Société GIF FILTER SA aussi bien pour la restructuration des organes de fonctionnement que pour le développement commercial et industriel.

Cette mission est d'une durée de six mois commençant le 01/05/2008 et finissant le 31/10/2008.

Cette mission sera rémunérée comme suit :

Une enveloppe de Cent Mille Dinars brut (100.000 DT), une voiture de Direction avec toutes ses charges, remboursement des factures téléphoniques en son nom personnel, une assurance individuelle tous risques couvrant son activité et la prise en charge des frais de missions et des déplacements aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger.

Au terme de la mission, la voiture de direction de type Mercedes 200 sera cédée à monsieur Abdelhak FARZA au prix de quarante mille Dinars.

Par ailleurs et en dehors de l'opération précitée, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, sauf celles qui rentrent dans l'activité normale de votre société.

Tunis le, 20 Avril 2009.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE CABINET SOGER

Fethi ROMCHANI

IRADETT 50

Fonds Communs de Placement en valeurs mobilières
Régie par la loi 2001-83, parue au J.O.R.T n°59 du 24/07/2001
Agrément CMF n° 18 du 24 mai 2006

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

1) le contrôle des états financiers, ci joints, de «FCP IRADETT 50», comprenant le bilan, l'état des résultats et des notes aux états financiers.

1) les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 742 647, Dinars incluant des sommes distribuables au titre de l'exercice, de 17 513, Dinars

et, une variation des actifs nets de 367 127, Dinars

relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement des dits états financiers.

Notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et informations reflétés par les états financiers.

Il comporte également :

* une appréciation du caractère approprié des méthodes comptables appliquées, du caractère raisonnable des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers ;

* une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les Etats Financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2008, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

* les états financiers découlent de livres comptables à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement aux PCGA et à l'article 27 du code des OPC ;

I - Opinion sur les Etats Financiers (Suite):

* les notes annexées aux états financiers ne comprennent pas toutes les notes prévues par la NCT n°16, notamment, des notes sur les ratios de gestion des placements, sur la variation des actifs nets et sur les mouvements du portefeuille.

II - Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2008.

Aussi, devons vous informer que fonds de placement est actionnaire de l'ATB et, ce sans considération des dispositions de l'article 466 du Csc traitant des participations croisées

Tunis, le 8 Avril 2009

le Commissaire aux Comptes

Mohamed SELTANA

Membre indépendant de Baker Tilly France

et de Baker Tilly international

BILAN
ARRETE AU 31/12/2008
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	234 506	166 024
b- Obligations et valeurs assimilées	318 571	
c- Autres valeurs	97 919	98 736
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	148 786	111 508
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	799 782	376 268
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	57 135	747
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	57 135	747
ACTIF NET		
CP1- Capital	725 134	366 337
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	17 513	9 183
ACTIF NET	742 647	375 520
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	799 782	376 268

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2008
(Exprimé en dinars)

	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	8 496	1 981
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		
c- Revenus des autres valeurs	15 315	5 340
PR 2- Revenus des placements monétaires	7 095	3 906
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	30 907	11 227
CH 1- Charges de gestion des placements	12 086	3 065
REVENU NET DES PLACEMENTS	18 821	8 162
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	860	713
RESULTAT D EXPLOITATION	17 961	7 449
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-448	1 734
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	17 513	9 183
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	448	-1 734
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 501	12 127
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	83 237	1 633
_ Frais de négociation	-1 083	-582

_ Régularisation des sommes non distribuables	-27 684	
-régularisation du sommes distribuables	-3	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	75 929	20 627

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2008**

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	17 961	7 449
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 501	12 127
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	83 237	1 633
d- Frais de négociation de titres	-1 083	-582
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-9 141	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	5 413 581	370 070
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	600 257	2 122
_ Régularisation des sommes distribuables	87 644	2 112
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-5 112 794	-18 480
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-627 940	-553
_ Régularisation des sommes distribuables	-88 095	-377
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	367 126	375 520
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	375 520	
b- en fin d'exercice	742 647	375 520
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	35 159	10 000
b- en fin d'exercice	64 151	35 159
VALEUR LIQUIDATIVE	11,577	10,681
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	5,95%	6,81%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2008

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2/PRINCIPES COMPTABLES
APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation

les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2008	% ACTIF	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ADWYA	2500	10 367	15 483	1,94%	0,02%
ARTES	258	2 665	2 305	0,29%	0,00%
ASSAD	4 500	24 273	41 742	5,22%	0,06%
ATB	2 000	9 510	10 676	1,33%	0,00%
ATB NG 2008	168	780	869	0,11%	0,00%
ATB NS 2008	392	1 820	1 820	0,23%	0,00%
BNA	1 500	12 690	13 262	1,66%	0,01%
BTE	327	10 275	10 209	1,28%	0,33%
MONOPRIX	100	6 767	11 553	1,44%	0,01%
POULINA GP HOLDING	2 000	11 900	12 104	1,51%	0,00%
SFBT	2 100	27 948	22 247	2,78%	0,00%
SIAME	6 000	11 471	8 244	1,03%	0,04%
TPR	10 000	49 724	47 280	5,91%	0,03%
TITRES OPCVM					
FCP IRADETT 20	3 350	37 122	36 713	4,59%	6,68%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
<i>EMPRUNT D'ETAT</i>					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	72 827	75 841	9,48%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	21 441	22 078	2,76%	
<i>EMPRUNT DE SOCIETES</i>					
AIL 2008 6.5%	500	50 000	50 662	6,33%	0,5%
ATL 2008/1 6.5%	500	50 000	51 539	6,44%	0,2%
BH 2008 7%	500	50 000	51 711	6,47%	0,1%
CIL 2008/1 6.5%	500	50 000	50 890	6,36%	0,3%
AMEN BANK SUB 2008	500	50 000	51 726	6,47%	0,1%
T LEASING 2008/1 6.5%	300	30 000	30 791	3,85%	0,2%
UNIFACTOR 2008 6.5%	300	30 000	31 252	3,91%	0,3%
TOTAL	35 285	621 581	650 996	81,40%	

PLACEMENT BANCAIRE		147 484	148 786	18,60%
--------------------	--	---------	---------	--------

TOTAL GENERAL		769 065	799 782	100%
----------------------	--	----------------	----------------	-------------

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007

	0	
Revenus des autres valeurs	15 315,190	5 340,179
TOTAL	15 315,190	5 340,179

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenu des autres Placements monétaires	7 095,456	3 906,426
TOTAL	7 095,456	3 906,426

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2007</u>	
Montant	366 337,377
Nombre de titres	35 159
Nombre d'actionnaires	17

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	5 413 581,198
Nombre de titres émis	526 480
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	5 112 794,405
Nombre de titres rachetés	497 488
Nombre d'actionnaires sortants	6

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	83 237,123
Régularisation des sommes non distribuables	-27 642,023
Régularisation des sommes distribuables	-2,988
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	3 500,799
Frais de négociation	-1 083,315

<u>Capital au 31/12/2008</u>	
Montant	725 133,766
Nombre de titres	64 151
Nombre d'actionnaires	13

CP2- Sommes distribuables	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2007	31/12/2007
Résultats distribuables	17 513,172	9 183,120
TOTAL	17 513,172	9 183,120

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	30 906,646	11 227,305
Charges de gestion des placements	12 085,948	3 065,325
Revenu net des placements	18 820,698	8 161,980
Autres charges	859,825	713,174
Résultat d'exploitation	17 960,873	7 448,806
Régularisation du résultat d'exploitation	-447,701	1 734,314
Sommes distribuables de la période	17 513,172	9 183,120
Régularisation du résultat d'exploitation	447,701	-1 734,314
Frais de négociation	-1 083,315	-581,522
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	3 500,799	12 127,231
Plus Values réalisées sur cession de titres	83 237,123	1 632,593
Résultat net de la période	103 615,480	20 627,108
Nombre d' Actions	64 151	35 159
Résultat par Action	1,615	0,587
CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire		
<p>La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.</p>		
Les honoraires de l' AFC	11 279,086	2 746,408
Rémunération du dépositaire		
<p>La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien</p>		
Les honoraires de l'ATB	806,862	318,917

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP IRADETT 20**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008**

_ /) /) _essieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	663.322,649
-Un Résultat distribuable s'élevant à	17.999,090
-Un Capital s'élevant à.....	644.927,567

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2008.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons de ce qui suit :

- Non respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- L'« ATB » détient une participation à plus de 10% dans votre FCP « IRADETT 20 ». Ce dernier détient des actions « ATB » dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans

le cadre des dispositions du guide de déontologie et de gestion destiné aux OPC et aux gestionnaires d'OPC publié par le CMF faisant référence à l'article 466 du code des sociétés commerciales. Cette situation mérite d'être régularisée.

Fait à Tunis, le 01 Avril 2009

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

PRESENTATION GENERALE DU FCP IRADETT 20

Le « *Fonds commun de placement IRADETT 20* » en abrégé « *FCP IRADETT 20* » de type *Mixte*, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°19-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

Le bilan de l'exercice 2008 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	666.235,227
Contre au 31 Décembre 2007.....	221.062,045
Enregistrant une augmentation de	445.173,182

L'exercice 2008 s'est soldé par un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	16.812,362
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2007 de.....	7.136,376

Et un résultat net au 31 décembre 2008 au sens de la norme comptable de.....	54.172,689
Contre un résultat net en 2007 s'élevant à	12.223,257

L'exercice 2008 a dégagé des sommes distribuables de	17.999,090
Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à	18.395,142

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2008 et 2007 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de la société de gestion « *ARAB FINANCIAL CONSULTANTS* » ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

ETATS FINANCIERS ANNUELS
BILAN
ARRETE AU 31/12/2008
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	95 545	53 634
b- Obligations et valeurs assimilées	437 325	98 729
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	133 365	68 699
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	
TOTAL ACTIF	666 235	221 062
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 860	251
PA2- Autres créditeurs divers	53	418
TOTAL PASSIF	2 913	669
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	644 928	213 388
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	396	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	17 999	7 005
ACTIF NET	663 323	220 393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	666 235	221 062

-
ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2008
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	3 650	1 817
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 208	5 333
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	6 640	2 998
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 498	10 148
CH 1- Charges de gestion des placements	8 927	2 354
REVENU NET DES PLACEMENTS	17 571	7 794
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	759	658
RESULTAT D EXPLOITATION	16 812	7 136
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	1 187	-131
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	17 999	7 005
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur - titres	-1 187	131
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4 578	2 385
_ Frais de négociation	33 249	3 032
	-466	-329
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	54 173	12 223

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2008

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	16 812	7 136
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 578	2 385
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 249	3 032
d- Frais de négociation de titres	-466	-329
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-19 364	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	4 849 620	542 810
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	233 077	3 385
_ Régularisation des sommes distribuables	122 969	3 412
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-4 443 205	-334 660
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-245 313	-3 234
_ Régularisation des sommes distribuables	-109 027	-3 543
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	442 929	220 393
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	220 393	0
b- en fin d'exercice	663 323	220 393
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	20 815	0
b- en fin d'exercice	60 487	20 815
VALEUR LIQUIDATIVE	10,966	10,588
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	6,69%	5,88%

NOTES COMPLEMENTAIRES*PORTEFEUILLE TITRES*

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 532.869,959

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	95.544,644
- Obligations et valeurs assimilées ...	437.325,315
TOTAL	<u>532.869,959</u>

Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 95.544,644

Elle se détaille comme suit :

- Actions ADWYA.....	3.096,500
- Actions ARTES.....	1.992,728
- Actions ASSAD.....	22.401,540
- Actions ATB.....	3.843,360
- Actions ATB NG 2008.....	372,240
- Actions ATB NS 2008.....	802,536
- Actions BNA.....	4.420,500
- Actions BTEI.....	2.528,820
- Actions GIF.....	3.803,800
- Actions PGH.....	6.052,000
- Actions MONOPRIX.....	5.776,450
- Actions SFBT.....	3.337,110
- Actions SIAME.....	4.809,000
- Actions TPR.....	7.092,000
- Titres FCP IRADETT 50.....	25.216,060
TOTAL	<u>95.544,644</u>

Nous avons constaté l'existence d'une participation réciproque entre votre FCP « IRADETT 20 » et la banque « ATB » qui détient une participation supérieure à dix pour cent dans le capital de votre Fonds.

Nous vous recommandons de régulariser sans délai cette situation, conformément aux dispositions du guide de déontologie et de gestion destiné aux OPC et aux gestionnaires d'OPC édité par le Conseil du Marché Financier et faisant référence à l'article 466 du code des sociétés commerciales.

Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2008 un solde de 437.325,315

Elle se détaille comme suit :

Emprunts d'Etat

-Emprunt d'Etat (BTA 7,5%).....	75.841,444
-Emprunt d'Etat (BTA 8,25%).....	22.077,844
TOTAL	<u>97.919,288</u>

Emprunts de Sociétés

-AIL 2008 6,5%	50.662,466
-ATL 2008/1 6,5%.....	51.538,630
-BH 2008 7%	51.710,685
-CIL 2008/1 6,5%	50.890,411
-AMEN BANK SUB 2008 B.....	51.726,027
-TL 2008/1 6,5%.....	30.790,685
-UNIFACTOR 2008 6,5%	52.087,123
TOTAL	339.406,027

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 133.365,268

Elle correspond aux disponibilités représentant 20,02% de l'actif au 31/12/2008. Ce taux est supérieur au ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vu l'importance qu'attache le Conseil du marché Financier à ce sujet, nous vous recommandons de procéder aux régularisations qui s'imposent.

ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008..... 663.322,649

Elle se détaille comme suit :

-Capital début initial.....	213.236,881
-Emissions	4.849.620,342
-Rachats	(4.443.205,081)
-Sommes non distribuables	25.275,365
-Résultat de la période (d'exploitation)	16.812,362
-Compte de régularisation des revenus.....	1.186,728
-Report à nouveau.....	396,052
TOTAL	663.322,649

Emissions et Rachats

Le fonds a émis 473.393 parts au cours de l'exercice 2008. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, votre fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2008 par le rachat de 433.721 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2008, votre société dispose de 60.487 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

Sommes non Distribuables

Le solde créditeur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à..... 25.275,365

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, les frais de négociation, et la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice.

Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2008 un solde créditeur de..... 1.186,728

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2008 un solde créditeur de 2.912,578

Elle se détaille comme suit :

- Opérateurs Crédeurs	2.859,517
- Autres Opérateurs Crédeurs.....	53,061
TOTAL	<u>2.912,578</u>

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de 17.999,090 TND

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2008	16.812,362
- Compte de régularisation des revenus.....	1.186,728
- Résultat distribuable exercice 2008.....	<u>17.999,090</u>
- Report à nouveau.....	396,052
- Sommes distribuables au 31/12/2008.....	<u>18.395,142</u>

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	26.498,320
- Charges.....	9.685,958
TOTAL	<u>16.812,362</u>

Les produits sont constitués par, les dividendes, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à..... 8.927,380

Résultant essentiellement des conventions qui lient le «FCP IRADETT 20» avec la société de gestion « AFC » et la « ATB ». Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	8.240,004
- Rémunération du dépositaire	687,376
TOTAL	<u>8.927,380</u>

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2008 la somme de 758,578 et présente principalement la redevance CMF qui s'élève à 582,470.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP SALAMETT CAP
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	18.361.521,960
-Un Résultat distribuable s'élevant à.....	743.300,890
-Un Capital s'élevant à.....	16.946.972,018

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

3. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts, sur la gestion de l'exercice 2008.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons du non respect du ratio général d'emploi d'actif pour l'acquisition de valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Fait à Tunis, le 01 Avril 2009

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « *Fonds commun de placement SALAMETT CAP* » en abrégé « *FCP SALAMETT CAP* » de type *Obligataire*, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément a l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

Le bilan de l'exercice 2008 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	18.414.004,413
Contre au 31 décembre	9.136.615,506
2007.....	9.277.388,907
Enregistrant une augmentation	
de.....	
L'exercice 2008 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de	607.672,840
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2007	191.309,703
de.....	
Et un résultat net au 31 décembre 2008 au sens de la norme comptable de.....	608.098,435
Contre un résultat net au 31 décembre 2007	197.775,391
de.....	
L'exercice 2008 a dégagé des sommes distribuables de	734.300,890
Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à.....	1.414.549,942

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2008 et 2007, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

ETAT FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	902 256	356 621
b- Obligations et valeurs assimilées	15 184 196	6 188 060
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	1 741 282
b- Disponibilités	2 327 553	840 691
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	9 962
TOTAL ACTIF	18 414 004	9 136 616
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	48 386	5 151
PA2- Autres créditeurs divers	4 096	1 072
TOTAL PASSIF	52 482	6 223
ACTIF NET		
CP1- Capital	16 946 972	8 778 042
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	680 249	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	734 301	352 351
ACTIF NET	18 361 522	9 130 393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	18 414 004	9 136 616

ETAT FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Revenu des OPC	37 020	3 129
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	617 467	166 371
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	114 697	48 984
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	769 184	218 484
CH 1- Charges de gestion des placements	146 421	22 354
REVENU NET DES PLACEMENTS	622 764	196 129
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	15 091	4 820
RESULTAT D EXPLOITATION	607 673	191 310
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	126 628	161 041
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	734 301	352 351
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	-126 628	-161 041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		
- titres	8 933	4 302
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-8 507	2 163
- Frais de négociation		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	608 098	197 775

ETAT FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2008

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	607 673	191 310
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 933	4 302
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-8 507	2 163
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	15 232 651	9 408 250
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 304	131
_ Régularisation des sommes distribuables	958 329	184 122
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-7 057 434	-629 830
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-18 016	-6 975
_ Régularisation des sommes distribuables	-503 803	-23 081
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	9 231 129	9 130 393
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	9 130 393	
b- en fin d'exercice	18 361 522	9 130 393
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	877 842	10 000
b- en fin d'exercice	1 694 762	877 842
VALEUR LIQUIDATIVE	10,834	10,401
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,16%	4,01%

NOTES COMPLEMENTAIRES**PORTFEUILLE TITRES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 16.086.451,686

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	902.256,050
- Obligations et valeurs assimilées.....	15.184.195,636

TOTAL	16.086.451,686
-------	----------------

Nous tenons à vous informer du non respect du ratio général d'emploi d'actif pour l'acquisition de valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vu l'importance qu'attache le Conseil du marché Financier à ce sujet, nous vous recommandons de procéder aux régularisations qui s'imposent.

Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 902.256,050

Elle se détaille comme suit :

- SANADETT SICAV	783.355,250
- GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	118.900,800

TOTAL	902.256,050
-------	-------------

Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au 31 décembre 2008 un solde de 15.184.195,636

Elle représente la somme des emprunts d'Etat, des emprunts de sociétés, ainsi que des parts de FCC.

Elle se détaille comme suit :

-Emprunt d'Etat (BTA 6%).....	556.136,009
-Emprunt d'Etat (BTA 6,9%).....	2.529.075,670
-Emprunt d'Etat (BTA 7%).....	530.222,094
-Emprunt d'Etat (BTA 6,1%).....	743.672,873
-Emprunt d'Etat (BTA 7,5%).....	129.640,822
-Emprunt d'Etat (BTA 8,25%).....	33.116,777

Total Emprunt d'Etat	4.521.864,245
----------------------	---------------

-Amen Bank SUB 2008 B	1.034.520,548
-ATB 2007/1 CATEG D.....	248.401,536
-AIL 2007/1	521.175,342
-AIL 2008	1.013.249,315
-ATL 2007/ 1.....	488.411,178
-ATL SUB 2008	306.075,616
-ATL 2008/ 1.....	1.030.772,603
-BH 2008	517.106,849
-CIL 2007/2	522.227,082
-CIL SUB 2008	300.715,068
-CIL 2008/1	814.246,575

-STB 2008/1 CAT D	1.036.590,400
-TL 2008/1.....	1.334.263,014
-TL 2008/3.....	301.752,329
-UNIFACTOR 2008.....	1.041.742,466
Total Emprunt de société	<u>10.511.249,921</u>
-FCC BIAT Credim2 PP3	151.081,470
TOTAL	<u>15.184.195,636</u>

Les parts du FCC doivent d'être reclassées dans la rubrique « Autres Valeurs ».

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de.....2.327.552,727

Elle correspond aux avoirs en banque.

ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008..... 18.361.521,960

Elle se détaille comme suit :

-Capital début initial.....	8.784.885,688
-Emissions	15.232.651,258
-Rachats	(7.057.434,285)
-Sommes non distribuables	(13.130,643)
-Résultat de la période (d'exploitation) ..	607.672,840
-Compte de régularisation des revenus...	126.628,050
-Résultat de l'exercice clos	352.351,063
-Régul du résultat de l'exercice clos	<u>327.897,989</u>
TOTAL	<u>18.361.521,960</u>

Conformément à l'article 17 du prospectus de votre FCP « SALAMETT CAP », les sommes distribuables de l'exercice 2007 ont été intégralement capitalisées.

Emissions et Rachats

Le fonds a émis 1.522.144 parts au cours de l'exercice 2008. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2008 par le rachat de 705.224 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2008, le fonds dispose de 1.694.762 parts en circulations détenues par vos copropriétaires.

Sommes non Distribuables

Le solde débiteur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à..... (13.130,643)

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, ainsi que la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice.

Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2008 un solde créditeur de..... 126.628,050

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2008 un solde de 52.482,453

Elle représente la somme des dettes des opérateurs créditeurs et les autres créditeurs divers ; ces dettes se détaillent comme suit :

- Frais du gestionnaire	40.995,273
- Frais du dépositaire	5.900,000
- Redevance CMF	1.490,895
Total Opérateurs créditeurs	48.386,168
- Retenues à la source	531,013
- Autres Créditeurs	3.565,272
Total autres créditeurs divers	4.096,285
TOTAL	52.482,453

Parmi les autres créditeurs, figure un montant de 701,710 TND correspondant à des agios bancaires créditeurs encaissés mais non encore affectés dans le compte de produit approprié.

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de 734.300,890 TND

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2008	607.672,840
- Compte de régularisation des revenus.....	126.628,050
- Résultat distribuable exercice 2008	734.300,890
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	680.249,052
- Sommes distribuables cumulées au 31/12/2008...	1.414.549,942

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	769.184,365
- Charges	161.511,525
TOTAL	607.672,840

Les produits sont constitués par, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à..... 146.420,733

Résultant essentiellement des conventions qui lient le «FCP SALAMETT CAP» avec la société de gestion « AFC » et la « ATB ».

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	140.520,733
- Rémunération du dépositaire	5.900,000
TOTAL	146.420,733

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2008 la somme de 15.090,792 et représente principalement la redevance CMF qui s'élève à 14.909,880.

SICAV SECURITY

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2008

Messieurs les actionnaires de SICAV SECURITY,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 12 février 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV SECURITY arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de SICAV SECURITY arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV SECURITY ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 31-12-2008 à raison de 34,55% dans des liquidités et quasi liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 10 avril 2009

SICAV SECURITY
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2008

Messieurs les actionnaires de SICAV SECURITY,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de son autorisation de conventions conclues ou d'opérations réalisées par votre société, telles que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles conventions ou opérations.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 10 avril 2009

SICAV SECURITY
BILAN ARRETE au 31-12-2008
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	707 592	566 641
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 359 626	291 354
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 347 966	275 287
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	372 906	497 187
	Placements monétaires	3.4 367 263	490 904
	Disponibilités	5 643	6 283
Total Actif		1 080 498	1 063 828
<u>PASSIF</u>			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	1 052	1 065
PA2 -	Autres créditeurs divers	253	262
Total Passif		1 305	1 327
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 -	Capital	3.6 1 045 579	1 031 466
CP2 -	Sommes distribuables	33 614	31 035
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	77	49
	Sommes distribuables de l'exercice	3.7 33 537	30 986
Actif Net		1 079 193	1 062 501
Total Passif et Actif Net		1 080 498	1 063 828

SICAV SECURITY
 ETAT DE RESULTAT
 Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
 (exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	29 826	26 085
	Dividendes		13 363	8 806
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 463	17 279
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	17 704	22 489
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			47 530	48 574
CH1	Charges de gestion des placements	3.8	-12 676	-13 440
REVENUS NETS DES PLACEMENTS			34 854	35 134
CH2	Autres charges	3.9	-1 187	-1 336
RESULTAT D'EXPLOITATION			33 667	33 798
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-129	-2 812
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE			33 537	30 986
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		129	2 812
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		50 945	14 469
	Frais de négociation		-1	-362
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	39 997
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			84 610	87 902

SICAV SECURITY
 ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
 (exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	84 611	87 902
Résultat d'exploitation	33 667	33 798
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	50 945	14 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0	39 997
Frais de négociation de titres	-1	-362
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-30 117	-38 054
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-37 802	-359 766
a / Souscriptions	435 026	809 901
Capital	404 390	758 397
Régularisation des sommes non distribuables	18 179	25 441
Régularisation des sommes distribuables	12 457	26 063
b / Rachats	-472 828	-1 169 668
Capital	-438 196	-1 098 305
Régularisation des sommes non distribuables	-21 204	-34 631
Régularisation des sommes distribuables	-13 428	-36 732
Variation de l'actif net	16 692	-309 918
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	1 062 501	1 372 419
Fin de période	1 079 193	1 062 501
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de période	83 662	112 487
Fin de période	80 920	83 662
Valeur liquidative	13,337	12,7
AN6 - Taux de rendement (%)	7,93%	7,43%

SICAV SECURITY

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 décembre 2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31-12-08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31-12-08 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées**

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-08 un montant de 359 626 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'actif net
Premier marché	17 157	106 464	204 575	18,96%
ADWYA	5 494	12 736	34 024	3,15%
BT	600	21 603	66 749	6,19%
MAGASIN GENERAL	447	11 577	26 077	2,42%
SFBT	4 040	28 877	42 800	3,97%
TPR	3 680	14 439	17 399	1,61%
PGH	2 896	17 231	17 527	1,62%
Second marché	900	27 501	103 976	9,63%
MONOPRIX	900	27 501	103 976	9,63%
Titres OPCVM	489	51 401	51 075	4,73%
CAP OBLIG SICAV	489	51 401	51 075	4,73%

Total	18 546	185 367	359 626	33,32%
-------	--------	---------	---------	--------

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-08 un montant de 347 966 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'actif net
ATL 2006/1	500	50 000	51 425	4,77%
BIAT 2002	500	10 000	10 030	0,93%
CIL 2002/2	500	10 000	10 176	0,94%
CIL 2002/3	500	20 000	20 907	1,94%
ELWIFECK LEASING 2006/1	500	30 000	30 791	2,85%
TL 2007-1	400	32 000	32 023	2,97%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	40 000	40 399	3,74%
CIL 2008/1	500	50 000	50 890	4,72%
AIL 2008	1 000	100 000	101 325	9,39%
TOTAL	5 400	342 000	347 966	32,24%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 29 826 dinars pour la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 et représentent le montant des dividendes perçus et des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2008 sur les obligations de sociétés. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des actions (dividendes)	13 363	8 806
Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 463	17 279
Total	29 826	26 085

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2008 à 367 263 dinars et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'actif net
Placement à terme 5,25%	365	365 000	367 263	34,03%
Total	365	365 000	367 263	34,03%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 17 705 dinars pour la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2008 sur les placements à terme et les BTC. Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des bons de trésor	7 721	5 334
Revenus des autres placements	9 983	17 155
Total	17 704	22 489

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 18 502 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	14 113
Variation de la part Revenu	4 389
Variation de l'Actif Net	18 502

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2008

Montant:	1 031 466
Nombre de titres:	83 662
Nombre d'actionnaires :	130

Souscriptions réalisées

Montant:	404 390
Nombre de titres émis:	32 800
Nombre d'actionnaires nouveaux :	9

Rachats effectués

Montant:	-438 196
Nombre de titres rachetés:	35 542
Nombre d'actionnaires sortant:	27

Capital au 31/12/2008

Montant:	997 659 *
Nombre de titres:	80 920
Nombre d'actionnaires :	112

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice (telle que présentée au niveau du bilan) est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	997 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	50 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	-1
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-3 025
Capital au 31/12/2008	1 045 579

3.7- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Au 31-12-2008 le solde de ce poste se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2007	33 798	-2 812	30 986
2008	33 667	-129	33 537

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par SICAV SECURITY.

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2008	2007
Revenus des placements	0,587	0,581
Charges de gestion des placements	-0,157	-0,161
Revenu net des placements	0,430	0,420
Autres produits	0	0
Autres charges	-0,015	0,016
Résultat d'exploitation (1)	0,415	0,404

Données par actions	2008	2007
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	-0,034
Sommes distribuables de l'exercice	0,413	0,370
Variation des + ou - values potentielles	0,63	0,173
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0	0,478
Frais de négociation	0	-0,004
+ ou - values sur titres et frais de négociation (2)	0,630	0,647
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,045	1,051
Résultat non distribuable de l'exercice	0,630	0,647
Régularisation du résultat non distribuable	-0,037	-0,110
Sommes non distribuables de l'exercice	0,593	0,537
Distribution de dividendes	-0,372	-0,455
Valeur Liquidative	13,337	12,700
Ratios de gestion des placements	2008	2007
Charges / actif net moyen	1,18%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,13%	2,72%
<p>5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</p> <p>Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE en date du 02 mai 1999. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.</p> <p>La convention de gestion conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1 % calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2008 s'élève à 12 676 dinars.</p>		
<p>6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</p> <p>Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 mars 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.</p>		

CAP OBLIG SICAV**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2008****Messieurs les actionnaires de CAP OBLIG SICAV,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 12 février 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de CAP OBLIG SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de CAP OBLIG SICAV est employé, à la date du 31-12-2008, à raison de 29% dans des liquidités et quasi liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young**Noureddine HAJJI****Tunis, le 10 avril 2009****CAP OBLIG SICAV****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Exercice clos le 31 décembre 2008**

Messieurs les actionnaires de CAP OBLIG SICAV,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de son autorisation de conventions conclues ou d'opérations réalisées par votre société, telles que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles conventions ou opérations.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 10 avril 2009

CAP OBLIG SICAV
BILAN ARRETE au 31-12-2008
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	21 943 891	20 432 288
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	1 607 875	1 058 374
	Obligations et valeurs assimilées	20 065 404	19 081 785
	Autres valeurs	270 612	292 129
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	16 446 908	9 203 381
	Placements monétaires	16 377 021	9 171 914
	Disponibilités	69 887	31 467
Total Actif		38 390 799	29 635 669
<u>PASSIF</u>			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	28 242	22 499
PA2 -	Autres créditeurs divers	7 519	6 260
Total Passif		35 761	28 759
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 -	Capital	36 785 511	28 371 416
CP2 -	Sommes distribuables	1 569 527	1 235 494
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	283	59
	Sommes distribuables de l'exercice	1 569 244	1 235 435
Actif Net		38 355 038	29 606 910
Total Passif et Actif Net		38 390 799	29 635 669

CAP OBLIG SICAV
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2008
(exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.2	1 162 262	1 114 243
	Dividendes		38 996	40 484
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 109 433	1 063 683
	Revenus des autres valeurs		13 833	10 076
PR2	Revenus des placements monétaires	3.4	560 700	466 229
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			1 722 962	1 580 472
CH1	Charges de gestion des placements	3.7	-300 734	-268 586
REVENUS NETS DES PLACEMENTS			1 422 228	1 311 886
PR3	Autres produits		0	0
CH2	Autres charges	3.8	-38 268	-34 280
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 383 961	1 277 606
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		185 283	-42 171
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			1 569 244	1 235 435
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-185 283	42 171
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		10 683	-348
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	625
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			1 394 644	1 277 883

CAP OBLIG SICAV
 ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 Exercice de 12 mois clos le 31-12-2008
 (exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
AN1	1 394 644	1 277 883
	1 383 961	1 277 606
	10 683	-348
	0	625
AN2	-1 323 834	-1 160 659
AN3	8 677 317	1 649 147
a / Souscriptions	76 532 304	37 417 650
Capital	73 857 230	36 186 816
Régularisation des sommes non distribuables	-13 160	-1 582
Régularisation des sommes distribuables	2 688 234	1 232 415
b / Rachats	-67 854 987	-35 768 502
Capital	-65 451 026	-34 518 833
Régularisation des sommes non distribuables	10 368	1 578
Régularisation des sommes distribuables	-2 414 329	-1 251 248
Variation de l'actif net	8 748 127	1 766 371
AN4	29 606 910	27 840 539
	38 355 038	29 606 910
AN5	283 255	266 602
	367 181	283 255
Valeur liquidative	104,458	104,524
AN6	4,11%	4,18%

CAP OBLIG SICAV

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-08 d'obligations, de bons du trésor assimilables, de titres OPCVM et de parts de fonds communs de créances (FCC).

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-08 à 21 943 891 dinars et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées		19 510 150	20 065 404	52,31%
Emprunts d'Etat		11 016 900	11 387 092	29,69%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 247 697	21,50%
BTA MARS 2012 6%	3 000	3 023 800	3 139 395	8,19%
Emprunts de sociétés		8 493 250	8 678 313	22,63%
AIL 2008	7 000	700 000	709 274	1,85%
ATB 2007/1	3 000	281 250	290 075	0,76%
ATL 2006/1	16 000	1 600 000	1 645 594	4,29%
ATL 2008/1	5 000	500 000	515 388	1,34%
ATL 2004/1	7 500	150 000	153 288	0,40%
CIL 2008/1	9 500	950 000	966 918	2,52%
CIL 2002/3	500	20 000	20 907	0,05%

CIL 2002/2	1 000	20 000	20 352	0,05%
E.O.AL 2002-1	3 500	56 000	56 717	0,15%
GL 2004-1	10 000	400 000	422 504	1,10%
GL 2003-1	5 000	200 000	205 096	0,53%
SIHM 2008	3000	300 000	304 670	0,79%
STM 2007	5 000	500 000	507 264	1,32%
TUNISIELEASING 2004-2	3 000	120 000	125 081	0,33%
TUNISIE LEASING 2007-1	4 600	368 000	368 261	0,96%
TUNISIELEASING 2007-2	3 000	300 000	314 448	0,82%
TUNISIELEASING 2005-1	12 700	508 000	513 070	1,34%
TUNISIE LEASING 2006-1	10 000	600 000	604 016	1,57%
TUNISIE LEASING 2004-1	3 000	60 000	62 393	0,16%
UTL 2005-1	10 000	800 000	811 416	2,12%
WIFACK LEASING 2006-1	1 000	60 000	61 582	0,16%
FCC		268 906	270 612	0,71%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P1	100	68 906	69 316	0,18%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P2	200	200 000	201 296	0,52%
OPCVM	10 171	1 596 404	1 607 875	4,19%
Sicav Entreprise	15 428	1 596 404	1 607 875	4,19%
Total		21 375 460	21 943 891	57,21%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 162 262 dinars pour la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2008 sur les obligations de l'Etat, les obligations de sociétés, les parts du fonds commun de créances et les revenus des titres OPCVM. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des obligations de sociétés	435 592	391 683
Revenus des obligations d'Etat	673 841	672 000
Dividendes	38 996	40 484
Revenus des FCC	13 833	10 076
Total	1 162 262	1 114 243

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/08 à 16 377 021 dinars et correspondent à des billets de trésorerie, des bons de trésor à court terme et des placements à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Billets de trésorerie	1 502 760	1 502 530
Bons de Trésor court terme	3 822 713	3 050 079
Placements à terme	11 051 548	4 619 305
Total	16 377 021	9 171 914

Le détail des caractéristiques des placements monétaires à la date du 31/12/2008 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif net
Billet de trésorerie	30	1 500 000	1 502 760	3,92%

BIT 14/01/2009 6,9% (Carthago CERAMIC)	30	1 500 000	1 502 760	3,92%
BTC	4 000	3 799 518	3 822 713	9,97%
BTC 24/11/2009 5,26%	1 000	950 424	953 605	2,49%
BTC 27/10/2009 5,27%	2 000	1 900 699	1 913 038	4,99%
BTC 27/10/2009 5,28%	1 000	948 395	956 070	2,49%
Autres placements monétaires	10 990	10 990 000	11 051 548	28,81%
Placement à terme 5,25%	10 990	10 990 000	11 051 548	28,81%
Total	14 120	16 289 488	16 377 021	42,70%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 560 700 dinars pour la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2008 sur les autres placements monétaires, les billets de trésorerie et les BTC.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des placements à terme	363 884	296 264
Revenus des billets de trésorerie	96 391	116 283
Revenus des BTC	100 425	53 682
Total	560 700	466 229

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 8 748 127 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	8 414 095
Variation de la part Revenu	334 032
Variation de l'Actif Net	8 748 127

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2008

Montant:	28 371 416
Nombre de titres:	283 255
Nombre d'actionnaires :	505

Souscriptions réalisées

Montant:	73 857 230
Nombre de titres émis:	737 377
Nombre d'actionnaires nouveaux :	494

Rachats effectués

Montant:	-65 451 026
-----------------	--------------------

Nombre de titres rachetés: 653 451

Nombre d'actionnaires sortant: 426

Capital au 31/12/2008

Montant: 36 777 620 *

Nombre de titres: 367 181

Nombre d'actionnaires : 573

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice (telle que présentée au niveau du bilan) est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	36 777 620
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	10 683
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-2 792
Capital au 31-12-08	36 785 511

3.6- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2008 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2007	1 277 606	-42 171	1 235 435
2008	1 383 961	185 283	1 569 244

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par CAP OBLIG SICAV.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

7. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions		2008	2007
Revenus des placements		4,692	5,580
Charges de gestion des placements		-0,819	-0,948
	Revenu net des placements	3,873	4,631
Autres produits		0	0
Autres charges		-0,104	-0,121
	Résultat d'exploitation (1)	3,769	4,510
Régularisation du résultat d'exploitation		0,505	-0,149
	Sommes distribuables de l'exercice	4,274	4,362
Variation des + ou - values potentielles		0,029	-0,001
+ ou - values réalisées sur cession de titres		0	0,002

+ ou - values sur titres (2)	0,029	0,001
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,798	4,511
Résultat non distribuable de l'exercice	0,029	0,001
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,021	0,001
Distribution de dividendes	-3,605	-4,098
Valeur Liquidative	104,458	104,524

Ratios de gestion des placements	2008	2007
Charges / actif net moyen	0,88%	0,89%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,62%	4,07%

8. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2008 s'élève à 300 734 dinars.

9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration à la date du 16 mars 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.